



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

**25<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 20 septembre 2000, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne tout d'abord la parole au Ministre des affaires étrangères du Libéria, S. E. M. Monie Captan.

**M. Captan** (Libéria) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de participer à cette session historique, au nom de S. E. M. Charles Ghankay Taylor, Président de la République du Libéria.

J'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Ma délégation reconnaît la finesse diplomatique et la sagesse appréciée de tous qui vous ont conduit à ce poste. C'est pourquoi nous savons que cette session sera un succès. Nous vous assurons de la complète coopération de la délégation libérienne.

Je profite aussi de l'occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, mon frère et collègue, pour la grande compétence avec laquelle il a conduit la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Dans le même esprit, je félicite notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa vision, la manière efficace et visionnaire avec laquelle il continue de remplir son mandat.

Cette session a pour tâche de déterminer comment la communauté internationale va gérer les problèmes essentiels de la paix et du développement. Cette session doit aider à prévenir les conflits au sein des États, entre les États, et au niveau régional. Elle doit aussi faire en sorte que la recherche de solutions s'effectue par une approche équilibrée et non partisane. Elle doit, de plus, réfléchir à la façon de rendre équitable la structure financière actuelle de l'Organisation. Malgré les dividendes tant annoncés de la mondialisation, les pays en développement sont toujours assaillis par les fardeaux de l'endettement qui s'accumule, par des pratiques commerciales injustes, par la baisse de l'aide officielle au développement, par de médiocres systèmes de soins de santé et par des flux de ressources insuffisants. Durant nos délibérations, nous ne devons pas ignorer le besoin extrême d'améliorer les conditions de la mondialisation en prenant en compte les besoins des pays en développement.

Les objectifs et principes de la Charte se sont avérés d'une valeur durable au fil des années. Aujourd'hui, comme par le passé, le Libéria réaffirme son attachement à cet instrument. La structure qui a évolué continue d'offrir le cadre indispensable à de meilleures relations internationales. Mais les États Membres ne peuvent pas continuer d'appuyer l'ONU seulement en paroles. Ils doivent éviter d'exploiter l'ONU dans un esprit opportuniste alors qu'ils poursuivent d'étroites ambitions nationales, qui ne manquent jamais d'en discrediter d'autres.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

À l'aube de ce nouveau millénaire, l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies sera jugée principalement en fonction de sa capacité de soutenir et protéger les valeurs universelles de liberté, d'équité et de solidarité, de tolérance, de non-violence, de respect de la nature et de partage des responsabilités, valeurs que le Sommet du millénaire a faites siennes voici quelques semaines. Le Libéria entend jouer un rôle dans ce processus.

Il y a des secteurs au sein de l'ONU qui nécessitent une amélioration et une attention constantes. Le Libéria et d'autres États Membres ont évoqué la nécessité de traiter certains aspects du malaise structurel et institutionnel qui continue de saper l'efficacité de l'Organisation. Comme je l'ai souligné dans mon allocution au Sommet du millénaire, nous devons, d'abord, remanier la représentation inadéquate des peuples du monde telle qu'elle se reflète au sein de la structure actuelle du Conseil de sécurité; deuxièmement, remanier les processus non démocratiques de prise des décisions au Conseil de sécurité; et, troisièmement, passer en revue les violations perpétuelles, commises avec une apparente impunité, de la Charte des Nations Unies par le gros, le riche et le puissant.

En fait, quand l'Organisation des Nations Unies fut créée, cinq nations reçurent la responsabilité de surveiller le monde entier. La conjoncture de l'époque justifiait cet arrangement. Signataire de la Charte, le Libéria a jugé cette disposition acceptable. Avec les nouvelles réalités apparues au fil du temps, l'arrangement de jadis est devenu irréaliste, injustifiable et assurément inacceptable.

Il faut prendre en compte les réalités qui existent en politique, en économie et en matière de sécurité. À peine ai-je besoin de mentionner qu'une des préoccupations du Libéria concerne l'usage du droit de veto au Conseil de sécurité – qui, en certaines occasions, s'est révélé entrer en conflit avec les nobles objectifs de la Charte.

Le Libéria souhaite la paix, la justice, le développement et le progrès économique pour son peuple. Il ne fera pas taire sa voix sur des problèmes vitaux pour toutes les nations et sur lesquels il devrait parler avec autant d'autorité que les autres pays.

Conscient que la paix peut se traduire par un climat en permanence favorable au développement, le Libéria a continué d'oeuvrer dans le cadre de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

pour faire de la paix dans notre région une réalité. À cet égard, le Libéria a eu le privilège d'assumer le mandat que ses collègues, les chefs d'État de la CEDEAO, ont confié au Président Charles Ghankay Taylor, à Abuja, en mai 2000.

Conformément aux consultations entre le Président de la CEDEAO, le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Président du Nigéria et le Président de la Gambie, invités par le Président du Libéria à se réunir le 26 juillet à Monrovia, un nouveau dirigeant et interlocuteur du Front uni révolutionnaire (RUF) a été nommé par le haut commandement du RUF, qui a adressé au Président de la CEDEAO une lettre à cet effet. Le caporal Foday Sankoh ne fait donc plus partie du processus de paix en Sierra Leone. De plus, la nouvelle direction du RUF a indiqué par écrit sa volonté d'accepter un cessez-le-feu, de retourner sur les positions tenues au moment de la signature de l'Accord de Lomé, le 7 juillet 1999, d'accepter le déploiement d'un contingent CEDEAO de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) sur le territoire tenu par le RUF pour procéder à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

De concert avec d'autres États membres de la CEDEAO, le Libéria a aussi demandé à la direction du RUF de montrer sa bonne foi en restituant à la MINUSIL toutes les armes saisies, les munitions et le matériel. Des indications font état de la restitution à la MINUSIL de certains véhicules blindés de transport de troupes, mais nous devons continuer à insister pour obtenir la restitution totale.

Le Libéria souhaite profiter de cette occasion pour condamner la capture de casques bleus par le RUF. Cet acte a constitué un défi et sapé nos efforts concertés pour établir la sécurité collective. De même, les récentes attaques contre le personnel de l'ONU au Timor oriental et à Macenta, en Guinée, sont inacceptables et justifient l'action collective des États Membres de l'ONU pour prévenir toute autre attaque contre son personnel. Nous devons envoyer à tous les groupes le message, clair et sans ambiguïté, que tous les citoyens du monde entendent protéger de façon adéquate les personnels envoyés en mission pour mener à bien des tâches spécifiques pour et au nom de l'Organisation des Nations Unies que ce soit en matière de maintien de la paix ou dans l'accomplissement d'autres services humanitaires.

Le Gouvernement libérien a exprimé son appui à la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, qui exige qu'il soit mis fin au commerce illégal des diamants en provenance de la Sierra Leone. Pour preuve de cela, mon gouvernement s'est engagé à prendre plusieurs mesures, dont la promulgation d'une loi criminalisant l'exportation de diamants non certifiés ou de provenance inconnue; l'application de la législation imposant à la Banque centrale du Libéria d'émettre des certificats d'origine conformément aux lois existantes; et la mise en place d'un processus transparent, avec l'aide des experts du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Après la guerre civile au Libéria, notre gouvernement a pris plusieurs mesures pour consolider la paix et la sécurité dans notre sous-région, en particulier après que beaucoup d'anciens combattants mécontents eurent cherché refuge dans les pays voisins. Avec l'aide de la CEDEAO et de l'ONU, le Gouvernement libérien a volontairement détruit plus de 21 000 petites armes et de 3 millions de cartouches. Le Gouvernement libérien a aussi signé le protocole de la CEDEAO sur le moratoire des petites armes.

Malgré ces mesures et l'imposition actuelle d'un injuste embargo sur les armes visant le Libéria, des insurgés en armes venant de la Guinée voisine ont attaqué le Libéria pour la troisième fois. Les violations répétées de l'intégrité du territoire libérien par des insurgés venant de la zone frontalière de la Guinée et de la Sierra Leone ont été rapportées devant cette Assemblée, au Conseil de sécurité, à l'OUA et à la CEDEAO. Bien qu'elle n'ait été généralement pas reconnue ni condamnée, il y eu une incursion de la Guinée en avril 1999, suivi d'une autre en août de la même année.

Une récente attaque – la troisième – venant de la République de Guinée se poursuit et a causé des pertes humaines et matérielles ainsi que le déplacement d'un grand nombre de personnes.

Nous sommes très inquiets des grandes quantités de nouvelles armes et munitions utilisées par les rebelles venus de Guinée, ainsi que des implications pour les conflits armés en cours et les points chauds potentiels dans notre sous-région.

Le rapatriement de quelque 32 000 réfugiés au Libéria, par les soins du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a été suspendu du fait de l'incursion armée. En fait, le Libéria a un intérêt direct à la paix et à la sécurité dans la sous-région, et notam-

ment à ce qu'il soit mis fin au commerce illégal d'armes en Afrique de l'Ouest.

L'inviolabilité des frontières entre le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone reste une question vitale. Nous demandons encore une fois une présence de l'ONU en vue de contrôler tous les points de passage où des véhicules pourraient circuler. Nous reconnaissons le coût énorme de surveiller les frontières sur toute leur longueur et suggérons l'utilisation d'un service aérien pour détecter tout mouvement inhabituel le long des frontières. Les renseignements ainsi obtenus pourraient s'avérer utiles aux trois pays et à la communauté internationale. Le coût de ce service est raisonnable et pourrait être pris en charge par la communauté internationale.

Le Gouvernement libérien souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le mauvais traitement des réfugiés du Libéria et de la Sierra Leone en Guinée, qui a été encouragé par un discours du Président guinéen, le général Lansana Conté, le 9 septembre; ce fait est confirmé par *Human Rights Watch*. Les réfugiés ont été arrêtés, battus et certaines personnes ont même été violées.

Ces actes sont contraires aux conventions internationales et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle demande aux autorités guinéennes de respecter et de protéger tous les réfugiés vivant sur leur territoire. L'agression contre la Guinée, tout en étant condamnable, ne peut justifier un tel traitement inhumain contre des réfugiés innocents.

Le Libéria reste attaché à la poursuite de la paix et de la stabilité, à l'intérieur du pays et dans la sous-région, et ce faisant s'efforcera d'améliorer la situation économique de son peuple et des peuples de la sous-région, au titre du Traité de la CEDEAO.

Dans mon intervention de l'an dernier, j'avais réitéré la demande de mon gouvernement que le Conseil de sécurité lève l'embargo sur les armes imposé au Libéria en 1992, il y a huit ans. J'ai avancé des raisons pour appuyer cette requête, notamment le devoir constitutionnel de défendre les frontières territoriales du Libéria et de protéger tous ceux qui y vivent, surtout à la lumière des incursions armées répétées au Libéria de dissidents de Guinée. Une fois encore, au début du mois de juillet 2000, il y a eu une autre incursion au Libéria du même pays par des dissidents professant l'intention de renverser le gouvernement élu du Président Charles Ghankay Taylor. Au moment où je

parle, une guerre entre les forces gouvernementales et les dissidents est en cours.

Même si nos requêtes répétées en faveur de la levée de l'embargo sur les armes n'ont pas trouvé de réponse favorable au Conseil de sécurité, nous les référons devant cet organe en vue d'un examen urgent.

La présente situation en matière de sécurité, au Libéria et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, nous pousse à demander la levée de ces restrictions afin que le Gouvernement libérien puisse avoir les moyens de protéger ses citoyens et les autres résidents, dans les limites territoriales du pays, et de maintenir un environnement stable. Par ailleurs, l'existence continue d'un embargo sur les armes contre le Libéria, alors qu'il subit des agressions armées répétées, constitue une violation de notre droit de légitime défense au titre de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Si l'ONU manque à accorder au Libéria le droit de se défendre, elle est obligée de garantir elle-même la sécurité et la défense de ce pays.

Les agressions persistantes contre le Libéria, croyons-nous, sont provoquées et encouragées par la connaissance que les forces dissidentes ont de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à l'encontre du Libéria, qui laisse le Libéria exposé à de telles attaques dirigées contre sa nation et son peuple par des dissidents établis à l'extérieur.

L'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité n'a pas seulement sapé et compromis la capacité du Libéria de se défendre, mais aussi empêché nos universités d'obtenir des produits chimiques de laboratoire, et nos industries d'acquérir les matières explosives nécessaires à l'exploitation de carrières. De ce fait, l'embargo sur les armes continue d'avoir un effet négatif aussi bien sur notre système éducatif et notre économie.

Dans cet environnement d'après conflit, il faut d'urgence rétablir la confiance et renforcer la capacité des institutions publiques telles que la santé, l'éducation et les organismes à vocation agricole, ainsi que les services de sécurité, qui sont vitaux pour répondre aux besoins essentiels des citoyens du Libéria, y compris ceux des anciens combattants.

À Paris, en décembre 1997, des engagements ont été pris pour atteindre cet objectif. Mais une aide limitée a été mobilisée au bénéfice des programmes de reconstruction de notre gouvernement.

En dépit des assurances de la communauté internationale aux termes desquelles la voie de l'aide internationale passe par un processus de désarmement réussi, suivi de la tenue d'élections libres et justes, la communauté internationale des donateurs a continué de poursuivre une politique de désengagement préjudiciable.

Dans la ligne de cette politique, toutes les voies connues pour obtenir une aide s'accompagnent de conditionnalités irréalistes, auxquelles il est difficile de satisfaire même pour des pays qui n'ont pas connu de guerre civile. Nous souhaitons noter que cette attitude d'exclusion équivaut à peu près à imposer des sanctions économiques au Libéria et à son peuple.

Mais, quelle que soit la justification avancée, il y a une population du Libéria qui souffre du fléau de la guerre civile depuis sept ans : des enfants, des femmes et des vieillards vulnérables, qui méritent une aide humaine, indépendamment des considérations politiques; des personnes qui s'inquiètent peu de la politique des détenteurs du pouvoir, lesquels s'arrogent le droit de déterminer ce qu'est une conduite acceptable dans le système politique international. Je dois ajouter que les citoyens du Libéria ne sont pas des automates.

En tant que peuple souverain, nous revendiquons le droit incontestable d'exercer un rôle majeur s'agissant de déterminer notre destin, notamment, le droit de contrôler nos programmes de développement. Nous faisons partie intégrante de la famille humaine, avec des besoins et des aspirations qui sont respectables. Nous aussi souhaitons recueillir les bénéfices du développement axé sur la personne humaine, qui sont soulignés dans la Déclaration du millénaire.

En cette période précaire de notre vie nationale, les Libériens ont fait montre d'une résistance peu commune et luttent sans trêve pour reconstruire leur vie. Ce que nous demandons à la communauté internationale, c'est sa sympathie et sa compréhension pour fournir l'aide requise qui permettra aux Libériens de jouir des droits humains élémentaires à l'alimentation, à la sécurité et à la paix. Et surtout, nous voulons des avantages similaires pour nos voisins et pour d'autres au-delà de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

À la suite de la commémoration réussie du Sommet du millénaire, qui a renforcé notre détermination collective d'améliorer la gestion de l'Organisation des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle, il pourrait paraître moralement incorrect que les 23 millions d'habitants de

Taiwan soient privés du droit à participer aux activités de l'ONU.

La résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale prive le peuple de Taiwan du droit de participer aux activités de l'ONU et contrevient au principe d'universalité de la Charte des Nations Unies. Comment une telle injustice peut-elle prévaloir en cette ère d'interaction mondiale accrue, d'interdépendance économique, de transformations politiques, de démocratisation et de rapprochement?

Avec les succès indéniables de la République de Chine, son expérience en matière de démocratie prouvée par la récente élection du Président Chen Shui-bian, son respect des droits fondamentaux, sa puissance économique qui résulte de son acceptation de l'économie de marché, l'énergie, l'imagination et le courage de son peuple, ses progrès technologiques et son action humanitaire dans le monde, qui pourrait mettre en cause son énorme contribution?

Le Libéria réitère fermement son appel à l'inclusion de la République de Chine dans cette organisation mondiale. Nous pensons que la République de Chine peut apporter une contribution importante, dans l'intérêt de la communauté des Nations Unies.

Le monde a été témoin d'acquis importants dans les sciences et technologies, qui ont engendré une industrialisation rapide et l'amélioration du niveau de vie de l'humanité. Même si les progrès scientifiques et technologiques ont conduit à la mise au point de nouveaux médicaments et de connaissances scientifiques plus avancées, ils constituent également une menace pour l'environnement et la survie des humains. Une industrialisation rapide et des découvertes scientifiques ont un effet dangereux sur l'environnement. À moins de modifier nos activités, les belles histoires de progrès scientifiques conduiront tristement à la tragédie et à la ruine. En ce nouveau millénaire, nous ne pouvons ignorer la grandeur des menaces que la dégradation de l'environnement pose à notre survie. Sauver la planète est un préalable à la poursuite de l'existence de ses 6 milliards d'habitants.

C'est pourquoi ma délégation appuie les efforts de la Commission du développement durable et soutient la recommandation de la Commission de convoquer une session d'examen de l'Assemblée générale, au niveau d'un sommet, qui se tiendrait de préférence dans un pays en développement et serait consacrée à

réévaluer la décision atteinte sur l'Action 21 à la Conférence de Rio (1992).

Parmi les nombreux obstacles au développement socioéconomique en Afrique, il y a la pauvreté, les systèmes médiocres de prestation des soins de santé, les guerres régionales et les conflits civils. On sait qu'il y a une corrélation entre la guerre, les conflits civils et la diffusion du VIH/sida. La pandémie du VIH/sida cible et détruit nos ressources humaines, qui sont le fondement de notre développement socioéconomique. Les rapports de l'ONU indiquent que la prévalence du VIH/sida augmente dans les pays affectés par les guerres et conflits civils, en raison des mouvements de populations. Nous ne devons donc pas ignorer le fait que les pays sortant d'un conflit ont besoin d'une attention particulière pour combattre cette maladie.

En Afrique, le VIH/sida est responsable de l'augmentation du taux de mortalité chez les jeunes âgés de 10 à 24 ans et les adultes âgés de 25 à 45 ans, respectivement.

Nous en appelons aux organismes pertinents du système des Nations Unies et aux autres partenaires des programmes de lutte contre le VIH/sida pour qu'ils aident le Libéria à obtenir les 6,5 millions de dollars nécessaires à la prévention du VIH/sida et à la lutte contre sa diffusion.

Par ailleurs, en ce qui concerne le groupe de travail du Comité permanent interorganisations mis sur pied par le Conseil de sécurité en janvier dernier afin d'examiner le rapport entre la guerre et les troubles civils et la diffusion du VIH/sida, je voudrais dire que ma délégation approuve les objectifs fixés en matière de réduction des nouvelles infections et qu'elle applaudit aux mesures prises jusqu'à présent pour mettre à la portée des victimes du VIH/sida soins, soutien, information et médicaments. Ma délégation rend hommage à l'ONU pour l'aide qu'elle apporte aux pays gravement touchés par cette effroyable épidémie.

Outre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et la polio contribuent immensément à anéantir les acquis socioéconomiques des pays dans lesquels ils sévissent. Conscient des obstacles que représentent ces maladies infectieuses pour notre développement socioéconomique, le Nigéria a proposé d'accueillir en 2001 un Sommet africain sur le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Nous félicitons d'autre part le Président Olusegun Obasanjo d'avoir accueilli

en avril dernier le Sommet africain « Faire reculer le paludisme ».

Au Libéria, nous poursuivons d'arrache-pied nos efforts pour réduire, puis éliminer ces fléaux qui continuent de menacer notre développement social et économique. Le Gouvernement libérien, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, a ainsi réussi grâce à une campagne énergique à endiguer la polio, qui a tué et immobilisé des milliers de Libériens ces dernières années. La campagne de vaccination contre la polio visait à toucher 900 000 personnes; le nombre de personnes vaccinées a finalement atteint 911 423.

J'ai le plaisir d'annoncer, si je puis emprunter le principal slogan de cette campagne particulièrement réussie pour le paraphraser, que nous sommes résolus à « bouter la polio hors du Libéria ».

Le Libéria continue d'être accablé par le fardeau de la dette. Ce surendettement, qui explique pour une très large part le fossé entre nations riches et nations pauvres, provient de prêts accordés dans le cadre des sphères d'influence pendant la guerre froide, ce qui, comme je l'ai dit dans mon allocution au Sommet du millénaire, n'était pas dans l'intérêt de l'emprunteur. En raison du fardeau de la dette, nos enfants sont maintenant privés de vivres, d'éducation, de soins de santé et leurs parents n'ont pas d'emplois.

Si nous saluons les pays qui ont pris des mesures pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres, je souligne qu'à moins que tous les riches pays créditeurs n'adoptent des mesures pour éliminer ce fardeau, il continuera de nous opprimer et de représenter un obstacle au développement durable des pays pauvres.

Le Libéria rejette l'efficacité prétendue de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et demande aux pays du Groupe des Huit d'envisager un programme d'annulation globale de la dette de tous les pays pauvres lourdement endettés.

En janvier dernier, la réunion tenue à Libreville (Gabon) sur la réduction de la pauvreté et la croissance a mis en lumière la situation dans les pays sortant d'un conflit, thème que la Conférence de Copenhague n'avait pas abordé.

À cet égard, le Libéria a proposé la tenue d'un sommet régional des États africains sortant d'un conflit pour mettre au point une méthode réaliste d'élimination

de la dette, et il appelle la communauté internationale à soutenir cette importante entreprise.

Pour terminer, je ne peux que me demander ce que ce nouveau millénaire réserve à la population mondiale. Le nationalisme reste aujourd'hui une réalité indiscutée, malgré la vague de mondialisation qui envahit notre planète. De même, ce sont les rapports de force et la primauté de la force sur le droit qui dominent encore les relations entre États, notamment entre grandes puissances. Celles-ci briseront-elles les zèles nationalistes sous couvert de leurs exigences de bonne gouvernance, de démocratie, de transparence et de défense des droits de l'homme?

Nous avons pu constater, en effet, l'application de normes inégales selon les cas et les motifs inavoués qui se cachent derrière ces exigences. Ou alors, les nobles principes de la Charte seront-ils défendus en reconnaissant et en respectant également le droit à l'autodétermination des petits et des grands, des pauvres et des riches, dans un monde riche de sa diversité culturelle qui mérite de coexister en paix et de connaître l'harmonie universelle? Ce millénaire verra-t-il la fin de l'hégémonie et de l'arrogance culturelles, qui sont des sentiments primitifs indignes de cette nouvelle ère de lumières et de technologies?

C'est seulement à l'aune de la conformité entre notre système de valeurs et nos actes que nous jugera la postérité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et de la francophonie de la République centrafricaine, S. E. M. Marcel Metefara.

**M. Metefara** (République centrafricaine) : Notre quête obstinée pour un monde de paix, de progrès, de solidarité, de concorde, a récemment amené les chefs d'État et de gouvernement de la planète à engager, dans le cadre du Sommet du millénaire, une réflexion d'ensemble sur les moyens de réaliser cette aspiration au cours de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Les conclusions auxquelles ils sont parvenus et qui se résument pour l'essentiel à la nécessité d'entamer une ère nouvelle dans les relations internationales constituent assurément le cadre de la tâche désormais dévolue à l'Organisation.

Il est donc heureux que nos travaux se déroulent dans ce contexte pour que nous nous attachions aux

orientations fixées par nos chefs d'État pendant nos délibérations.

Mais avant que ma délégation ne puisse donner son appréciation sur l'état du monde au regard des nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, je voudrais, au nom de S. E. M. Ange Félix Patassé, Président de la République et chef de l'État, qui souhaite plein succès à nos travaux, vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session et féliciter également les autres membres du Bureau.

Votre parfaite maîtrise des affaires internationales, dans lesquelles votre pays, la Finlande, tient une place de choix, est un gage de succès pour nos assises. Vous pouvez, à cet égard, compter sur la coopération de la délégation de la République centrafricaine.

La compétence avec laquelle votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, a conduit les travaux de la cinquante-quatrième session emporte toute l'appréciation de ma délégation.

Je voudrais également ici renouveler au Secrétaire général tout l'appui du Gouvernement de la République centrafricaine pour l'action qu'il ne cesse de développer à la tête de l'Organisation pour asseoir la paix et le développement dans un monde devenu aujourd'hui complexe. La pertinence des propositions qu'il a faites dans son rapport introductif au Sommet du millénaire traduit son profond engagement à servir pleinement la cause de l'Organisation et nous lui en savons gré.

Par ailleurs, la République centrafricaine, qui a toujours encouragé la marche de l'Organisation vers l'universalité, se réjouit de l'admission de Tuvalu comme le 189<sup>e</sup> État Membre. Permettez-moi d'adresser les vives félicitations de la délégation de la République centrafricaine à cette jeune République.

Un monde de paix, de progrès, de solidarité et de concorde, telle était la philosophie première des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Comment expliquer que 55 ans après l'on reste si éloigné de cet objectif?

La paix quand elle n'est pas assurée, fait place à la guerre. Des facteurs comme la misère, le dénuement, la pauvreté, le sida, le paludisme, la tuberculose, ajoutés à l'intolérance, à l'injustice, à l'indifférence et aux

inégalités sociales, constituent autant de menaces à l'équilibre de la paix.

Le progrès n'est réalité que pour le quart de l'humanité, les trois quarts vivant encore dans des conditions indignes.

La solidarité reste encore sélective dans un monde pourtant interdépendant.

Tout cela ne peut favoriser la concorde au sein de ce monde en perpétuelle mutation.

Tel est l'état du monde alors que nous entrons dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le rapport du Secrétaire général, intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle », a le mérite d'avoir relevé toutes ces distorsions qui ne concourent pas à assurer aux relations internationales un cours serein.

Mais si, au terme de 55 années d'existence, l'ONU n'a pas réalisé les espoirs suscités par sa création, il n'en demeure pas moins qu'elle existe. Et si elle existe encore, cette existence tient d'abord à la volonté des États qui paradoxalement en ressentent la nécessité. Il faut donc provoquer un regain d'intérêt pour l'ONU, et c'est ici que se situe l'enjeu de cette session.

L'ONU doit retrouver son autorité pour contribuer à réguler la marche du monde au cours de ce XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut concevoir, sur la base d'une solidarité réelle entre les États, une coopération nouvelle qui permette d'organiser collectivement la défense de la paix, la promotion du développement et du progrès, ainsi que la promotion des droits de l'homme et de la démocratie partout dans le monde.

Car, quand on jette aujourd'hui un regard sur le monde, on constate que la paix est menacée dans nombre de pays et particulièrement sur le continent africain.

Qui plus est, tout se passe comme si les mécanismes classiques de règlement de conflits étaient désormais inadaptés devant les situations de crise. Toutefois, les ressources offertes par les Nations Unies ainsi que par les organisations régionales ont suscité une nouvelle attitude devant les conflits et qui fait d'abord mettre en jeu la solidarité régionale.

Et c'est dans ce contexte que mon pays abrite encore aujourd'hui un bureau des Nations Unies, le BONUCA, chargé d'oeuvrer à la consolidation de la

paix. En effet, les tragiques événements dont la République centrafricaine a été le théâtre en 1996 et 1997 ont amené les pays africains à intervenir d'abord dans le cadre de la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui, MISAB, avant de faire impliquer l'ONU. La Mission des Nations Unies en République centrafricaine, la MINURCA, a véritablement contribué par sa présence et son action à faire ramener la paix et à favoriser la réconciliation nationale grâce également à l'appui apporté à l'organisation des élections tant législatives que présidentielles.

Je voudrais ici encore une fois renouveler la reconnaissance du Gouvernement de la République centrafricaine au Secrétaire général de l'ONU, aux membres du Conseil de sécurité et particulièrement aux pays qui ont généreusement contribué à soutenir cette mission de paix en alimentant la MINURCA.

L'expérience centrafricaine peut être mise à l'actif de l'ONU comme relevant d'un succès en matière d'opération de maintien et de consolidation de la paix, et ma délégation qui soutient le rapport Brahimi, espère que les recommandations qui y sont contenues seront entièrement appliquées afin que s'instaure véritablement une nouvelle doctrine des opérations de maintien de paix aux Nations Unies.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation souhaite que les Nations Unies offrent les mêmes ressources en vue de favoriser un règlement durable de la situation prévalant en Sierra Leone, en Angola, au Burundi, entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi qu'en République démocratique du Congo.

S'agissant de la République démocratique du Congo qui partage une assez longue frontière avec mon pays, ma délégation en appelle à la coopération de la communauté internationale, dans le cadre de l'ONU, pour que solution soit trouvée à ce conflit dont les conséquences sont déjà lourdes aussi bien pour le peuple frère congolais lui-même que pour les États voisins comme la République centrafricaine qui abrite actuellement des dizaines de milliers de réfugiés fuyant les effets de la guerre. Ma délégation saisit l'occasion ici offerte pour demander aux instances internationales compétentes, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés notamment, d'accorder une attention spéciale à la République centrafricaine dans ce cas précis.

Par ailleurs, ma délégation soutient fermement le processus en cours dans la recherche d'un règlement à

la question du Moyen-Orient et ne doute pas que la détermination des parties en cause permettra de lever les derniers obstacles afin qu'une solution juste, négociée et durable, conforme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité soit trouvée.

Les Nations Unies devraient ensuite retrouver leur autorité pour leur permettre de contribuer, par le jeu du multilatéralisme, à la promotion du développement dans le monde. Car, sans nier l'action internationale engagée contre la pauvreté et tout en admettant que les pays en développement ont la responsabilité première d'assurer les conditions de leur développement, ma délégation souhaite que la communauté des États s'attaque à la question de la pauvreté avec une nouvelle philosophie au cours de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Tous les indicateurs de l'état de pauvreté sont là et se retrouvent partout en Afrique: faiblesse de l'éducation de base, défaut de structure sanitaire, manque d'eau potable, d'hygiène, d'assainissement, etc. Le continent africain fait partie de ce milliard d'habitants de notre planète qui vit avec moins d'un dollar américain par jour alors que les deux tiers de la population de la planète détiennent les trois quarts des revenus du monde.

La pauvreté est extrême en Afrique et tout doit être imaginé au cours de ce XXI<sup>e</sup> siècle pour la réduire.

La République centrafricaine qui a participé en ce début d'année au Sommet de Libreville sur la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique a adhéré au nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté proposé par les institutions de Bretton Woods. Aussi, ma délégation en appelle-t-elle à un renforcement des moyens alloués aux programmes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de soutenir davantage la République centrafricaine dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Pour permettre aux pays en développement, et notamment africains, de s'atteler à l'oeuvre de développement, il faudra bien sûr éradiquer la pauvreté mais il faudra également placer ces pays dans des conditions qui leur permettent véritablement de relever le défi du développement. Nous pensons ici à la question de la dette dont le fardeau constitue encore un lourd handicap à toute action de développement.



Ensuite, comment faire pour que la mondialisation produise des effets qui stimulent le développement de l'Afrique, plutôt que d'en favoriser une marginalisation? Pour autant que les nouvelles technologies mises en jeu concourent de manière générale à l'essor de l'humanité, l'Afrique ne peut que s'attendre à en bénéficier, et ici encore, nous plaidons pour que les règles devant régir le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce prennent en compte les intérêts de l'Afrique.

Dans son rapport introductif au Sommet du millénaire, le Secrétaire général rappelle que l'homme reste la finalité de toute activité. Il n'y a rien de plus vrai. Et ma délégation souhaite à cet égard que l'ONU retrouve son autorité pour contribuer à assurer les conditions de la promotion des droits et de la démocratie dans le monde. En effet, il apparaît que la protection et la garantie des droits de l'homme contribuent à la concorde nationale et au renforcement de la démocratie dans un pays.

Nous l'avons si bien compris en République centrafricaine qu'il a été créé au sein du gouvernement une structure appelée Haut Commissariat aux droits de l'homme dont la mission est justement de veiller non seulement au respect des droits de l'homme mais encore à la mise en œuvre des différents instruments juridiques internationaux visant la promotion des droits de l'homme et auxquels la République centrafricaine a souscrits. Cette mise en œuvre requiert des moyens pour permettre une assez large vulgarisation des droits de l'homme à l'échelle nationale. Mais les droits de l'homme étant indivisibles, il importe qu'une coopération s'instaure entre les États pour en favoriser la promotion à travers le monde. Toutefois, ma délégation émet le vœu que les Nations Unies s'impliquent davantage, au cours de ce XXI<sup>e</sup> siècle, dans l'action internationale à mener pour asseoir une culture des droits de l'homme sur la planète.

Enfin, pour permettre à l'ONU d'assumer tout ce rôle, il lui faut se réformer, il lui faut se rénover. Se rénover, c'est-à-dire, s'adapter à l'état du monde tel qu'il se présente aujourd'hui. Il lui faudra rationaliser ses procédures, ses méthodes et ses approches sur toute question relevant de sa compétence. Mais ne l'oublions pas, la mission première confiée à l'ONU consiste en la défense de la paix et de la sécurité internationales. Et ce rôle revient à titre principal au Conseil de sécurité.

Ma délégation souhaite une réforme de cet organe pour lui permettre de s'acquitter au mieux de cette mission. Le monde a changé – profondément changé – et le Conseil de sécurité doit le refléter dans sa composition. Même si l'usage du droit de veto n'est pas aussi abusif comme il l'était sous la guerre froide, il faut procéder à une recomposition du Conseil de sécurité, tant au niveau des membres permanents que des non permanents, pour tenir compte de la nouvelle réalité internationale. Tel est le point de vue de la délégation de la République centrafricaine.

Nous pouvons ainsi contribuer à imprimer aux relations entre États un autre cours. Cela exige certes un engagement réel de la part de ceux-ci. L'adoption cette année même de l'Acte constitutif de l'Union africaine comme expression de la volonté de l'Afrique à relever avec l'ONU l'ensemble de ces défis traduit cet engagement. Mon pays fera ce qui est en son pouvoir pour favoriser cette nouvelle dynamique d'intégration.

Le siècle qui a vu naître l'ONU finit. Un autre commence, toujours avec l'ONU et c'est un motif de satisfaction pour l'humanité. Mais qu'allons-nous faire de cette ONU au XXI<sup>e</sup> siècle? C'est bien la question fondamentale que pose le Secrétaire général dans son rapport sur le Sommet du millénaire.

Doit-on continuer à l'enserrer dans l'étau des contradictions entre les États Membres? Doit-on continuer à assister, impuissant, et à voir son autorité bafouée sur les théâtres des opérations de maintien de la paix? Doit-on encore continuer à accepter qu'elle soit mise à l'écart de la marche du monde? La réponse, du point de vue de la délégation de la République centrafricaine est bien sûr non!

Revenons donc au rêve des pères fondateurs et assurons à l'ONU, au cours de ce nouveau siècle, les moyens de réaliser un monde de paix, de solidarité et de concorde. Un tel monde est possible si nous le voulons. Et cela correspond bien au message que nous ont légué nos chefs d'État à l'occasion du Sommet du millénaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant informer l'Assemblée que le représentant des États fédérés de Micronésie a demandé à participer au débat général. La liste des orateurs est close depuis le 14 septembre 2000. Je demande donc à l'Assemblée s'il y a des objections à ce que cette délégation soit inscrite sur la liste des orateurs?

Il n'y en a pas. Nous incluons donc les États fédérés de Micronésie dans la liste.

Je donne d'abord la parole à S. E. M. Fernando Messmer Trigo, Vice-Ministre des affaires étrangères de Bolivie.

**M. Messmer Trigo** (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement bolivien m'a chargé de vous transmettre ses félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième Assemblée générale, ce qui constitue une reconnaissance de vos mérites personnels et un hommage à votre pays. Je voudrais également remercier S. E. M. Theo-Ben Gurirab pour ses activités pendant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et pour son dévouement durant les préparations du Sommet du millénaire et de l'Assemblée du millénaire.

Des remerciements particuliers vont au Secrétaire général Kofi Annan pour son rapport préalable au Sommet du millénaire, dont le contenu nous a offert l'occasion de réfléchir sur le traitement de questions particulières qui ont intéressé l'ONU tout au long de ses 55 années d'existence.

Nous nous félicitons aussi de l'admission récente de Tuvalu, nouveau Membre à part entière de notre Organisation.

Le Sommet du millénaire qui s'est tenu récemment a confirmé la reconnaissance par la communauté internationale de l'importance, de la signification et des perspectives de l'Organisation des Nations Unies. Le Sommet a aussi clairement souligné l'urgence d'adapter l'ONU à la nouvelle réalité que nous vivons, qui est certainement assez différente de la situation et des circonstances qui régnaient lorsque notre Organisation a vu le jour, et de lui offrir les moyens pour ce faire.

Aujourd'hui, les préoccupations des peuples et des gouvernements sont également différentes. La pauvreté, le sous-développement et les inégalités accentuées sont des facteurs qui contribuent à engendrer des divisions nouvelles, lesquelles risquent de conduire à la violence. Ces réalités doivent être corrigées, car elles sont susceptibles d'engendrer des conflits qui, s'ils persistent, pourraient gravement mettre en danger la stabilité économique et politique mondiale, et, cela va sans dire, la stabilité et la paix internationales du même coup.

Notre organisation doit être renforcée de telle façon qu'elle puisse réussir à canaliser les attentes et les possibilités qu'offre la mondialisation tout en maîtrisant, voire en empêchant, les dangers implicites qu'elle comporte, notamment pour les économies les plus vulnérables, qui aujourd'hui se voient menacées de nouvelles formes d'exclusion.

L'ONU doit être renouvelée pour demeurer l'instrument efficace de dialogue qu'exige l'édification d'un monde où régneraient une grande sécurité et davantage de solidarité.

Nous devons donc redéfinir les priorités de l'Organisation pour qu'elles se traduisent en actions claires et efficaces. Il faut pour ce faire engager des réformes substantielles des organes économiques et financiers du système, envisager une modernisation des méthodes de travail de l'Assemblée générale et une adaptation du Conseil de sécurité à ces nouvelles réalités. D'autres tâches, non moins importantes, consistent à assurer à notre institution les ressources nécessaires, à obtenir le financement du développement et des opérations de maintien de la paix, à ajuster le barème des quotes-parts conformément au principe de base qu'est la capacité de paiement des pays.

Il y a quelques jours seulement, au Sommet du millénaire, le Président de la Bolivie, Hugo Banzer, a évoqué le lien étroit entre liberté et pauvreté, et entre pauvreté et violence. Il a lancé un appel pour qu'une lutte contre la pauvreté soit menée conformément au principe de la responsabilité partagée, en prenant des engagements véritablement démocratiques afin de réduire les inégalités actuelles, qui risquent de s'accroître.

Il est injuste que dans une économie ouverte, les marchés se ferment et que des mesures discriminatoires soient appliquées à des fins protectionnistes. Il est d'autre part impératif de favoriser les pays petits sur le plan économique en leur accordant des flux de capitaux et des programmes d'allègement de la dette plus importants.

La science et la technologie doivent devenir un patrimoine de l'humanité. Les connaissances scientifiques et technologiques ne doivent pas creuser davantage les fossés et les divisions déjà existants.

Lors de la réunion historique des Présidents de l'Amérique du Sud, tenue récemment à Brasilia, les chefs d'État de la région ont souligné l'importance de

l'accès à cette nouvelle ère de l'information et des connaissances, qui fraiera à nos pays la voie du renforcement d'un système d'éducation continu garantissant l'éducation à tous les niveaux, aux secteurs les plus vastes de la société, et permettant l'accès illimité aux connaissances et à l'information.

La démocratie, qui aspire fondamentalement à organiser la vie de l'homme en société, est un concept vital qui change et s'adapte au rythme des sociétés elles-mêmes, sans perdre pour autant ses valeurs essentielles. Persuadés que nous sommes que la démocratie doit aller au-delà des mises en scène électorales et que la souveraineté revient au peuple, qui l'exprime par le biais de ses représentants, nous avons affirmé en Bolivie que le principe de la concertation politique doit constituer le fondement d'un système de démocratie pluraliste et participative.

Dans ce contexte, la pratique du dialogue national a été établie au cours du mandat du Président Banzer. Ce mécanisme vise à établir une nouvelle relation, qui consiste à unir les efforts et à partager les responsabilités entre les institutions gouvernementales, le système politique et les organisations dans toute la société. La détermination concertée d'importantes politiques de l'État a été le fruit du premier dialogue national, tenu en 1997.

Cette année, un dialogue national a été ouvert une seconde fois pour donner un élan nouveau aux réformes institutionnelles et pour élaborer un programme national de lutte contre la pauvreté. Un nouveau plan, auquel participent plus de 3 000 citoyens de toutes les communes de la Bolivie, est en cours d'élaboration. Il vise à répartir des droits et des responsabilités qui permettent, dans le cadre d'une économie de marché, de lutter contre la pauvreté; une pauvreté qui, malgré près de 20 ans de vie démocratique, n'a cessé d'affecter de vastes secteurs de notre population.

Peu après son entrée en fonctions, en août 1997, le Président Banzer s'est engagé à faire sortir une fois pour toutes la Bolivie des circuits du trafic des stupéfiants au cours de son mandat, à travers la mise en oeuvre d'une politique globale qui comprend d'autres voies de développement, l'élimination des cultures illicites de coca, des mesures de confiscation, prévention et réinsertion.

En dépit des doutes quant à la viabilité de ce plan, nous sommes aujourd'hui en mesure d'affirmer que nous aurons tenu notre engagement plus tôt que prévu.

En 1997, il y avait en Bolivie quelque 38 000 hectares plantés de cultures de coca illicites. Aujourd'hui, plus de 80 % de ces cultures illicites de coca ont été éliminés.

Il reste à savoir si nous sommes en mesure de maintenir ces résultats : c'est cela qui nous préoccupe. Les conditions doivent être créées pour empêcher tout retour vers la production de la feuille de coca, faute d'emplois et de revenus. L'essentiel de nos efforts est consacré à la recherche d'autres voies de développement, afin que les revenus illicites du coca soient remplacés par des revenus légaux provenant d'autres activités productives. Si nous n'obtenons pas des résultats concrets, nous courons le risque de voir tous ceux qui ne peuvent pas aspirer à d'autres moyens d'existence céder de nouveau à la tentation de cultiver du coca. Cela reviendrait à capituler devant le trafic des stupéfiants, et signifierait en même temps un échec non seulement pour la Bolivie, mais pour l'ensemble de la communauté internationale.

Ce dont la Bolivie a besoin, en conséquence, c'est d'un appui dans deux domaines fondamentaux : premièrement, l'investissement pour promouvoir la croissance économique dans les secteurs qui créeront le plus grand nombre d'emplois; deuxièmement, l'ouverture de marchés sûrs pour nos exportations.

Lors de précédentes sessions de l'Assemblée, la Bolivie a fait connaître les arguments historiques, politiques et économiques sur lesquels repose son besoin absolu de retrouver la vocation maritime qui était la sienne lors de son accession à l'indépendance. À cette fin, la Bolivie a encouragé un dialogue direct avec la République du Chili.

Du fait de contacts précédents, les Ministres des affaires étrangères de la Bolivie et du Chili se sont réunis en février dernier au Portugal, où un accord portant sur un programme de travail a été conclu; il sera officialisé aux étapes suivantes du dialogue, incorporera sans aucune exclusion les questions essentielles de nos rapports bilatéraux et cherchera à surmonter les divergences qui ont empêché une intégration totale entre la Bolivie et le Chili, le principal obstacle ayant été sans aucun doute cette revendication maritime non résolue de la Bolivie. Dans une avancée significative, à l'occasion de la réunion récente des Présidents d'Amérique du Sud, les Présidents de la Bolivie et du Chili, Hugo Banzer et Ricardo Lagos, ont réaffirmé que leurs gouvernements étaient disposés à avoir un dialo-

gue sur tous les sujets ayant trait aux questions bilatérales, sans aucune exclusion, afin de créer un climat de confiance réciproque permettant l'établissement de liens plus étroits basés sur le cadre et les positions adoptés par les deux pays.

La communauté internationale, et tout particulièrement la région des Amériques, suit avec grand intérêt le développement et les progrès de ce processus diplomatique. La proposition de dialoguer sur toutes les questions, sans aucune exclusion, représente un défi à l'imagination, et met à l'épreuve notre volonté politique de corriger une fois pour toutes une situation injuste qui remonte à 1879. De plus, cela renforcera également la capacité de l'Amérique latine de résoudre ses conflits de façon juste, pacifique et négociée, et représentera une avancée sur la voie de l'intégration régionale.

Dans ce contexte, nous proposons de mettre en oeuvre un programme de développement intégré de l'ouest de la Bolivie et du nord du Chili. Nous avons aussi la certitude que le Pérou s'associera à ce programme pour mobiliser les ressources et les capacités des trois pays de cette région. De cette façon, une contribution sera apportée à l'articulation des bassins liant l'Atlantique et le Pacifique. La persistance de l'enclavement de la Bolivie au coeur du continent est, sans aucun doute, un obstacle à la création d'un grand espace d'entente et de dialogue dans cette région de l'Amérique du Sud, et retire aux objectifs d'intégration en cours de réalisation dans la région une partie de leur efficacité.

L'occasion se prête à remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, de son intérêt pour les relations entre la Bolivie et le Chili, dûment transmis aux autorités des deux pays. Le Secrétaire général a exprimé sa satisfaction quant aux échanges tenus au niveau des chefs d'État, des ministres des affaires étrangères et des autres autorités de la Bolivie et du Chili, dans les termes où se sont exprimées les parties.

Mon pays s'engage à faire les plus grands efforts pour que la volonté réécemment exprimée par les Présidents de la Bolivie et du Chili se traduise en des actes qui permettent aussi bien aux Boliviens qu'aux Chiliens d'avancer dans la solution de leurs différends, avec une vision de l'avenir et dans un esprit fraternel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Myanmar, S. E. M. Win Aung.

**M. Aung** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de cette historique Assemblée du millénaire. Nous sommes fermement convaincus que sous votre direction compétente, la première session de l'Assemblée générale dans ce siècle nouveau sera couronnée de succès. Cette session nous donne l'occasion de faire le point des réalisations de l'Organisation, de ses succès et des domaines où il faut la renforcer pour qu'elle soit à la hauteur des défis du siècle nouveau.

Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, pour les talents de dirigeant dont il a fait preuve dans les préparatifs de cette Assemblée du millénaire, pour ses efforts inlassables et son dévouement, pour ses compétences et la gestion intelligente dont il a fait preuve pendant sa présidence de la dernière session de l'Assemblée générale au XXe siècle, dont les travaux ont connu le succès.

Ma délégation est très heureuse de voir parmi nous Tuvalu, nouveau Membre de l'Organisation mondiale. Avec l'admission de Tuvalu en tant que 189e Membre de l'ONU, l'objectif de l'adhésion de tous les pays devient moins éloigné. Au nom de la délégation de l'Union du Myanmar, je voudrais féliciter chaleureusement la délégation de Tuvalu.

Après la Seconde Guerre mondiale, et en vertu de la Charte des Nations Unies, nous avons mis en place le système actuel de sécurité collective. Depuis lors, nous avons assisté à des changements importants dans les réalités géopolitiques du monde, qui ont abouti à de nouvelles réalités dans les relations internationales. Il existe un fort consensus au sein de l'Organisation en faveur d'une réforme; l'Organisation doit s'adapter aux nouvelles réalités pour pouvoir plus efficacement relever les nouveaux défis. Ce consensus a eu pour résultats différentes mesures et propositions de réforme de l'Organisation, y compris un processus visant à rendre le Conseil de sécurité plus efficace, démocratique, transparent et responsable.

Lorsque le processus a commencé en 1993, nous avions espéré que la réforme du Conseil serait terminée au début du nouveau millénaire. Mais, après sept années de débats sur la manière de réformer le Conseil, la réalité montre que le problème auquel nous nous attaquons est tellement complexe qu'il ne peut pas être réglé rapidement. Il y a eu une convergence d'idées dans certains domaines, mais dans d'autres on s'est

heurté à une impasse. Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner. Au contraire, il nous faut explorer de nouveaux moyens possibles d'amplifier l'élan acquis. Il faut saisir cette occasion historique pour ajouter à l'élan de réforme du Conseil, afin qu'il réponde aux besoins de notre époque.

Nous pensons qu'à ce stade de nos délibérations, il convient d'identifier les domaines d'accord éventuel et de les prendre pour base de départ. Par exemple, il semble être généralement admis que le Conseil devrait être élargi dans les deux catégories de membres permanents et non permanents. De même, une grande majorité de pays semble être d'accord sur le fait que les nouveaux membres devraient venir à la fois de pays développés et en développement. Et tout en continuant à discuter sur d'autres aspects de la question, je crois que cela favoriserait le processus de réforme si l'on pouvait se mettre généralement d'accord sur les domaines où nos vues convergent. J'espère que lors de nos futures discussions, nous réfléchirons sérieusement à ces possibilités. Nous devons redoubler d'efforts pour réformer l'Organisation, de façon qu'elle nous serve véritablement dans nos efforts pour bâtir un monde meilleur.

À l'aube de ce nouveau millénaire, nous constatons avec tristesse et avec crainte que certains problèmes internationaux importants continuent de défier notre créativité collective et les efforts entrepris pour les régler. Nous ne devons pas permettre que ces difficultés portent atteinte à la crédibilité et à l'efficacité de l'Organisation. Nous pensons que notre principal devoir est de cibler notre attention sur les problèmes concernant le développement aussi bien que sur ceux concernant la paix et la sécurité.

*M. Fall (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.*

Malgré les efforts de la communauté internationale, la paix au Moyen-Orient nous échappe toujours. Nous espérons que les progrès importants réalisés jusqu'à présent permettront de parvenir à une paix juste et durable dans la région. Nous souhaitons voir une paix durable au Moyen-Orient, qui garantirait le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien et le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Il y a beaucoup d'autres questions qui méritent notre attention. Je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur la question de Chypre. Cette question

figure à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis 26 ans. Nous nous réjouissons d'apprendre que l'ONU a maintenant engagé un nouvel effort pour régler le problème. Le Myanmar a toujours appuyé les négociations entre les communautés grecque et turque de Chypre, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, et nous saisissons cette occasion pour manifester notre appui continu à l'égard de cette initiative.

Je voudrais maintenant aborder une question qui préoccupe beaucoup la communauté internationale et à laquelle le Myanmar accorde une importance particulière. Je veux parler du problème des stupéfiants. À l'échelle nationale, c'est un problème que nous avons hérité de l'administration coloniale. Le pavot, à partir duquel est produit l'opium, n'est pas une plante indigène au Myanmar. Il a été introduit dans notre pays par l'administration coloniale, qui comptait sur les fumeries autorisées pour produire des revenus. Depuis lors, ce fléau ronge le pays. Les Gouvernements qui se sont succédé ont déployé des efforts inlassables pour éliminer le problème des stupéfiants.

Par conséquent, l'élimination de la culture du pavot reste donc l'une des principales priorités du Myanmar. Malgré les critiques dures et injustifiées adressées au Myanmar pour un problème ayant de vastes dimensions internationales, nos efforts soutenus pour lutter contre le problème des stupéfiants ont fait sensiblement reculer la culture du pavot et la production d'opium. Ce fait est reconnu par l'Organe international de contrôle des stupéfiants. À ce moment, il convient de redire que le problème des stupéfiants est un problème mondial, qui doit être réglé de façon concertée et grâce à des efforts à l'échelle mondiale. Le problème doit être abordé globalement, en ce qui a trait tant à la production qu'à la réduction de la demande. Les efforts nationaux doivent être soutenus par une assistance et une coopération internationales. Le Myanmar essaie de lutter contre ce problème mondial surtout avec ses propres ressources. Mise à part une assistance provenant du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, aucune aide importante n'a été fournie au Myanmar pour appuyer ses efforts actuels de lutte contre cette menace mondiale, ce qui équivaut à se moquer du principe universellement reconnu de la responsabilité partagée.

En dépit de nos efforts, le Myanmar a été la cible de critiques injustes. Une évaluation objective permettra d'identifier les pays qui ont fait de réels efforts pour s'attaquer efficacement à ce problème mondial, et ceux

qui n'ont fait que se répandre en paroles. En vérité, le fléau des stupéfiants n'est pas la responsabilité d'un seul pays. Aucun pays agissant de façon indépendante ne pourra venir à bout de cette menace. Pour s'attaquer à ce problème mondial, nous devons nous donner la main et coopérer les uns avec les autres. Le Myanmar est prêt à le faire.

Les principes consacrés dans la Charte ont bien servi la communauté mondiale pendant plus de cinq décennies. La souveraineté, l'égalité souveraine, le respect de l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures sont les principes essentiels qui demeurent cruciaux pour la paix et la sécurité de toutes les nations. Ce sont des principes fondamentaux irremplaçables qui sont à la base du système international actuel. Ce sont ces principes qui ont permis à la communauté internationale de prévenir avec succès des conflits mondiaux. Par conséquent, nous sommes troublés par la tendance récente, dans certains milieux, à remettre en question la validité actuelle de ces principes fondamentaux.

Certains sont déterminés à compromettre ces principes essentiels à la base des relations internationales, et font état de leur appui de l'ingérence dans les affaires intérieures des pays pour diverses raisons. C'est une tendance dangereuse qui a des conséquences graves pour la paix et la stabilité de notre système international. Au moment où les puissants utilisent de plus en plus les diverses instances internationales pour réaliser leurs objectifs politiques secrets, il convient de se poser une question tout à fait valable : Qui détermine qu'une situation exige une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays? La possibilité de justifier l'ingérence dans les affaires intérieures des pays, à certaines conditions, est une notion dont les puissants peuvent facilement abuser pour leurs propres intérêts nationaux. L'ingérence, même pour une cause aussi valable que l'assistance humanitaire, peut saper les principes de la neutralité et de l'impartialité, mettant ainsi en danger l'ensemble du système d'aide humanitaire. Une erreur commise avec les meilleures intentions peut détruire le tissu du système international actuel, qui nous a été très utile.

Aucune nation n'est entièrement à l'abri de problèmes ou de difficultés. Certaines ont plus de succès à régler leurs problèmes, et d'autres moins. Dans certaines situations, l'aide de la communauté internationale est nécessaire pour résoudre ces questions et aplanir ces difficultés; dans d'autres situations, des mesures

nationales seraient plus appropriées. Pour tenter de régler ces problèmes, il faut bien les comprendre et adopter une perspective juste par rapport à la question, sur le plan tant historique qu'immédiat. Toute solution obtenue sans une telle compréhension et une telle perspective reviendrait à traiter les symptômes plutôt que la maladie.

Un examen attentif des pays où des conflits se poursuivent montre que certains problèmes ne peuvent être réglés facilement et rapidement. Ils sont profondément enracinés dans les tensions à l'intérieur de l'État, et la méfiance perdure depuis des centaines d'années. Dans certains cas, des solutions apparemment couronnées de succès qui ont entraîné une brève euphorie se sont avérées des victoires à la Pyrrhus. C'est le cas surtout lorsque les causes profondes n'ont jamais été vraiment comprises ou traitées.

En outre, des tentatives appropriées et pragmatiques faites à l'échelle nationale pour trouver des solutions durables doivent être encouragées et soutenues. Dans beaucoup de cas, le rôle de la communauté internationale est indispensable. Toutefois, il y a aussi beaucoup d'autres cas où son rôle proprement dit devrait se limiter à aider l'État en question dans ses efforts, et à les compléter uniquement lorsque nécessaire.

La situation au Myanmar a fait l'objet d'une surveillance injuste et de pressions politiques exercées par de nombreux pays puissants depuis fort longtemps. Par conséquent, j'estime qu'il est approprié de saisir cette occasion pour informer les Membres de l'Organisation de la situation dans mon pays. Le Gouvernement du Myanmar travaille à la mise en place d'une société démocratique. Dans cet effort, il a choisi la voie la plus appropriée pour le pays et sa population, en tenant compte des particularités historiques pertinentes. L'histoire contemporaine a montré que la transition vers la démocratie, à partir d'un système politique et économique complètement différent et centralisé, ne se fait pas toujours sans heurts. Il faut faire preuve d'ingéniosité, de patience et de compréhension pour que le processus soit pacifique.

Je tiens à souligner ici que le Gouvernement actuel du Myanmar fait tous les efforts possibles pour régler le problème le plus fondamental du pays : la consolidation de l'unité nationale. Si cette question fondamentale n'est pas résolue, les objectifs de démocratie, de paix, de prospérité et de stabilité ne seront pas réalisés. L'unité nationale ne sera pas consolidée si

nous ne pouvons pas faire face à des questions telles que l'élimination de la pauvreté, la répartition équitable de la richesse nationale et le maintien de la paix et de la sécurité.

La population du Myanmar est elle aussi d'avis que ces problèmes doivent être traités de façon adéquate, d'abord et avant tout, pour que l'on puisse ensuite créer un État développé, pacifique et prospère.

C'est dans cette conjoncture importante et délicate que toutes sortes d'accusations superficielles et sans fondement sont portées contre nous, ce qui fait surgir de nombreux obstacles tout le long de la voie que nous avons choisie pour parvenir à la démocratie. Cette démarche ne fera que perpétuer les problèmes existants dans notre pays et retarder inutilement notre processus actuel de démocratisation. Je voudrais insister ici sur le fait que c'est la situation de chaos et d'anarchie qui menaçait la survie de notre pays en tant qu'État qui a amené les Tatmadaw, les forces armées, à prendre le pouvoir. Bien que le Gouvernement actuel soit dirigé par des militaires, notre pays n'est pas régi par la loi martiale. L'ensemble de notre système de législation est resté en place et le pays est gouverné conformément à ces dispositions juridiques. Notre système judiciaire reste indépendant.

Malgré tous les obstacles qui jalonnent notre chemin vers le développement et contre toute attente, nous avons remporté des succès considérables sur les plans économique et politique. Au niveau politique, grâce aux efforts faits par le Gouvernement pour bâtir l'unité nationale, 17 groupes armés sont rentrés dans la légalité. Nous avons pu instaurer une paix et une tranquillité sans précédent. Nous avons également beaucoup progressé sur le plan économique. Le produit intérieur brut continue d'augmenter chaque année et l'économie a enregistré une croissance de 10,9 % l'an dernier; cette tendance devrait se poursuivre cette année. Les efforts faits pour endiguer l'inflation ont permis d'améliorer sensiblement le niveau de vie de notre population, qui est consciente de tous ces succès remarquables. Nos concitoyens savent bien que ce sont eux qui sont les premiers bénéficiaires de ces résultats positifs. Le Gouvernement est décidé à redoubler d'efforts pour rétablir la paix et la stabilité et pour améliorer le niveau de vie de la population du Myanmar.

La paix et la stabilité dont nous jouissons aujourd'hui ne se sont pas instaurées sans difficultés. La

paix et la stabilité n'ont été rétablies dans pratiquement tout le pays que ces dernières années. Nous nous attachons à présent à poser les fondements solides qui sont nécessaires pour bâtir une nation moderne, prospère et pacifique. Loin de reconnaître les progrès sans précédent réalisés par notre gouvernement, certains pays occidentaux nous ont imposé des pressions politiques et des sanctions unilatérales. Les institutions financières internationales sont utilisées pour dénier notre droit à recevoir des prêts et une aide. Tout cela entrave les efforts sincères et vigoureux que nous menons pour résoudre les problèmes urgents de la nation et pour mener notre pays vers la prospérité. Mais nous poursuivrons dans la voie que nous avons choisie pour édifier une société démocratique fidèle à nos traditions, répondant ainsi aux aspirations de notre peuple. Nous sommes fermes dans notre détermination de développer notre pays le plus rapidement possible.

Fidèle à ses principes en matière de politique étrangère, le Myanmar met tout en oeuvre pour forger des relations d'amitié avec tous les pays. Conformément à cette politique qui a déjà fait ses preuves, nous avons réussi à établir d'amicales et étroites relations avec tous les pays voisins. C'est la même ligne de conduite que nous poursuivons dans nos relations avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les pays de la région et tous les autres pays du monde. Je voudrais saisir cette occasion pour conseiller instamment aux pays qui ont actuellement une opinion négative sur le nôtre d'examiner notre situation de manière plus objective. Nous sommes en train d'édifier une société démocratique, une société où prévalent la paix et la stabilité, une société dans laquelle notre peuple puisse mener une vie meilleure et jouir d'une plus grande liberté.

Ce dont nous avons besoin d'urgence en ce nouveau siècle, c'est de mettre en place un ordre international juste et équitable. Il nous faut un ordre international régi par le droit et non par la force. Dans l'établissement d'un tel ordre international, l'ONU est la seule organisation qui puisse jouer un rôle de chef de file. L'ordre international que nous envisageons devra également respecter le droit de toutes les nations d'adopter les systèmes politique, économique et social qui correspondent le mieux à leur contexte national. Il nous faut un ordre international dans le cadre duquel les aspirations légitimes de toute nation à la justice et l'égalité sont acceptées par les États puissants avec compréhension et sympathie. Et à ce titre, le rôle de

l'ONU, en tant que principale institution intergouvernementale et universelle, est irremplaçable. Les tentatives d'hégémonie et la politique de la force ne feront que saper le fondement des relations internationales et mettre en péril notre système de sécurité collective.

Je nourris l'espoir fervent que tous les États Membres contribueront à faire en sorte que cette Organisation puisse relever les défis de ce nouveau siècle. À l'occasion de cette Assemblée du Millénaire, attachons-nous à traduire les idéaux de l'Organisation dans la réalité concrète, par la coopération, la bonne volonté et des engagements fermes.

**Le Président par intérim :** Je donne à présent la parole à S. E. M. Juli Minoves-Triquell, Chef de la délégation de l'Andorre.

**M. Minoves-Triquell (Andorre) (*parle en anglais*) :** Par le biais du système de rotation du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, l'Andorre deviendra membre du Conseil économique et social de l'ONU au début de 2001 pour une période de trois ans. C'est une grande responsabilité et un défi de taille pour un petit pays qui n'est membre de l'Organisation que depuis 1993.

Le Ministre des relations extérieures de mon pays, M. Albert Pintat, aurait aimé être ici aujourd'hui pour réaffirmer aux membres de l'Assemblée l'attachement de l'Andorre aux objectifs de l'ONU et en particulier nos obligations au Conseil économique et social. Il aurait loué le rapport Brahimi et ses nouvelles idées sur les opérations de maintien de la paix que mon pays appuie. Lorsqu'il a appris qu'il ne pourrait conduire notre délégation cette année en raison de tâches officielles impératives en Europe, il m'a demandé, compte tenu du fait que nous serons membres du Conseil économique et social, d'apporter une contribution au débat général de l'an 2000 en présentant quelques réflexions ouvertes – si possible, novatrices – sur les implications de la mondialisation pour un petit État. C'est une tâche difficile, étant donné que tout semble déjà avoir été dit à ce sujet, mais j'essaierai de suivre scrupuleusement les instructions du Ministre.

Tout d'abord, je voudrais transmettre au Président Harri Holkeri les félicitations de M. Albert Pintat à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et remercier son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, du travail difficile qu'il a brillamment accompli.

Lorsque j'étais étudiant aux États-Unis il y de nombreuses années, j'avais suivi un cours de photographie. J'avais apporté de ma maison familiale, dans l'Andorre, un vieux négatif sur verre que j'ai développé au laboratoire de photo de l'université. Je me souviens que lorsque j'ai regardé dans le bac, j'ai vu se former peu à peu sur le papier blanc l'image de mon arrière-grand-mère. Cela a été un choc, ici à New Haven, de voir ce visage sorti d'un passé lointain, bien avant que je sois né, apparaître lentement. Une image perdue d'un passé perdu.

Si j'en avais le temps et si les Membres y étaient enclins, je pourrais leur parler de mon arrière-grand-mère, une femme extraordinaire qui n'a jamais quitté la vallée d'Andorre, dans les hauteurs des Pyrénées. Je pourrais vous dire ce que son visage, sévère et dur comme les pierres de la montagne, nous dit de l'histoire de mon pays. Sur cette photo, elle est habillée tout en noir et son regard qui évite l'appareil photo est tourné vers le sol rocailleux. Derrière elle, on peut voir les pierres de la ferme familiale, située dans les montagnes au-dessus de Sainte Julia, l'une des sept paroisses qui composent la Principauté d'Andorre.

L'Andorre de son époque est très différent de celui d'aujourd'hui. Les chemins sont devenus des routes goudronnées et sur les champs rocailleux, des magasins, des maisons et des hôtels ont été construits. Les remarquables églises romanes qui font la fierté du pays et qui remontent à la fondation de la Principauté, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dont les clochers ont dominé les villages depuis presque 1 000 ans, sont maintenant entourées d'immeubles en béton – magasins, appartements, maisons –, comme on pourrait en voir à Rio de Janeiro, Beijing ou New York.

Oui, beaucoup de choses ont changé depuis que mon grand-père avait pris cette photo. Mon arrière-grand-mère ne reconnaîtrait que les tours de l'église et les pierres des montagnes. Et tout ce qui était si typique de son monde – les histoires, la cuisine, la trame de la vie quotidienne – tout cela a disparu.

En l'espace de 70 ans, l'Andorre qui était un pays pauvre et éloigné de tout est devenu prospère, avec plus de 10 millions de touristes par an qui viennent skier l'hiver et faire des randonnées l'été. L'Andorre est maintenant un centre du commerce. Si vous voulez voir un pays qui a été transformé par la mondialisation, venez voir l'Andorre.



L'Andorre est un pays qui a survécu dans l'indépendance et à l'abri des invasions depuis 1278. C'est l'une des plus anciennes et des plus petites démocraties du monde. Un historien pourrait ajouter que ce fait remarquable est dû à son isolement et à sa pauvreté, ou alors au fait que, des siècles durant, le monde extérieur était prodigieusement équilibré grâce à ses coprinces : au sud, l'évêque d'Urgel, au nord, le Comte de Foix, le Roi de France par la suite et le chef de l'état français depuis 1805. Évidemment, je peux attribuer cette histoire de paix au caractère prudent du peuple andorran. Ou plutôt au fait que c'est un petit pays où les paroisses pouvaient facilement communiquer les unes avec les autres à la Casa de la Vall, la Maison des vallées. Les communications n'ont jamais été rompues.

Le Sommet du millénaire de l'ONU avait pour thème la mondialisation. En tant que Sommet, le nom a été bien choisi, car je dirais que la mondialisation est l'histoire du second millénaire – en fait probablement l'histoire de la culture humaine. Je suis un homme politique, non un historien, mais nous connaissons tous les effets des croisades aussi bien sur l'Europe que sur le Moyen-Orient des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ou la transformation des cultures autochtones et européennes par la « découverte » du nouveau monde, ou les conséquences du commerce des esclaves des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sur l'Afrique et les Amériques. Ces chocs violents ont façonné le monde alors même qu'ils semaient la mort et la destruction. Ils ont également fait s'épanouir nos imaginations. Le Globe était le nom du théâtre de Shakespeare à Londres, au XVI<sup>e</sup> siècle, plaisanterie qu'il aimait à incorporer dans beaucoup de ses pièces. Il me plaît de voir dans l'ONU le nouveau Globe, un théâtre où nous sommes les acteurs et – si nous avons assez d'imagination – les dramaturges de l'histoire de notre planète fragile.

Mais la mondialisation à laquelle nous sommes confrontés est d'une toute autre nature. Comme l'a déjà suggéré Kofi Annan au début de son introduction au Sommet du millénaire, le point de départ de ce millénaire peut être résumé en un seul mot : mondialisation – l'évanouissement des frontières nationales alors que le monde devient une économie unique, un espace commun, un village unique.

Il est idyllique de voir le monde sous l'apparence d'un village. Bien sûr, le Secrétaire général est parfaitement conscient des effets négatifs du processus. Dans la même introduction, il avertit :

« Si la mondialisation offre de formidables perspectives, jusqu'à présent, ses bénéfices ont été très inégalement répartis, tandis que son coût est supporté par tous.

La mondialisation doit devenir une force positive pour tous les peuples du monde : c'est là notre plus grand défi ». (A/54/2000, par. 13 et 14)

Nous connaissons tous les réactions de protestation qui se sont manifestées, et continueront à se manifester, contre l'usage du même mot « mondialisation ». Écoutons, par exemple, les paroles d'un groupe intéressé, choisi au hasard, le Forum international sur la mondialisation (FIM) qui comprend ce terme comme se rapportant à « un système économique mondialisé dominé par les entreprises de commerce supranationales et les institutions bancaires qui ne sont responsables ni devant les processus démocratiques ni devant les gouvernements nationaux ». Le FIM accuse

« l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Maastricht, l'Accord de libre-échange nord-américain, ainsi que les politiques d'ajustement structurels du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, d'être les responsables directs des processus qui affaiblissent la démocratie, créent un ordre mondial soumis au contrôle des sociétés transnationales, et qui détruisent l'environnement naturel ».

D'après le FIM, la mondialisation affaiblit les pouvoirs des communautés locales et autochtones, ceux des États et même des nations, détruit aussi bien l'agriculture à petite échelle que les poches de nature sauvage qui subsistent sur terre, et homogénéise les diverses cultures, locales et autochtones. Pour contrer ces effets, le FIM préconise la revitalisation des communautés locales en encourageant une autosuffisance maximale, la reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'abandon du paradigme de croissance économique illimitée.

Lorsque j'entends ce discours, j'entends une lamentation; une lamentation pour un monde perdu; un monde plus simple : le monde de mon arrière-grand-mère. Et il me rappelle la plus grande de toutes les lamentations pour une culture perdue, l'oeuvre qui en fait sous-tend la réflexion des activistes qui luttent contre les forces de la mondialisation – Claude Lévi-Strauss, l'auteur de *Tristes Tropiques*, son chef-d'oeuvre qui est une élégie pour les peuples du bassin de l'Amazone; un peuple qui même tel qu'il l'a saisi

dans son livre était en train de se fondre dans notre monde moderne.

Je comprends la tristesse que l'on éprouve pour ce monde perdu, ce monde du passé qui n'a de cesse d'échapper à notre emprise, qui existe dans les négatifs en noir et blanc de notre mémoire. Devant la présente Assemblée, j'évoque donc tout ce qui a disparu, non seulement dans l'Andorre mais dans le monde entier; tout ce qui a été oublié, remplacé par les forces du voyage, du tourisme, du téléphone, de la télévision, du cinéma et de l'Internet.

Ces technologies relient le monde : elles rétrécissent ses distances et menacent de diluer les cultures du globe dans une monoculture plate. Et je pose cette question à l'Assemblée : quelles nouvelles découvertes nous attendent? Nous ne pouvons pas les imaginer, mais elles viendront, et plus tôt que nous le croyons, dans ce monde terrifiant et beau qui est le nôtre.

Et pourtant, et pourtant... le manifeste du FIM n'a pas été affiché sur la porte d'une église à Wittenberg, imprimé dans une nouvelle technologie qui suscite une nouvelle révolution. Non, c'est d'un site Web sur Internet qu'on l'a téléchargé. Ce Web – dans lequel des idées, des images, des voix, voyagent à travers le monde en un éclair – est une remarquable invention qui réduit à rien à la fois le temps et l'espace.

De la même manière, je réalise maintenant que mon image de ma grand-mère venait d'un négatif, d'une caméra – d'une technologie qui peut-être plus que toute autre, en dehors de l'ordinateur, a transformé et accéléré le rythme de notre monde.

Ceci revient à dire une chose très simple : ce manifeste a été non seulement présenté en usant de la technologie de la mondialisation, mais cette nostalgie pour une économie locale pourrait être un produit de la mondialisation elle-même.

Mon arrière-grand-mère a mené une vie saine, mais dure, avec des hivers très rudes et du travail sans relâche. Aurait-elle choisi cette vie, si elle avait pu en avoir une autre? Si elle en avait connu une autre? Et, question plus pertinente, lui aurait-on permis de choisir?

Nous devons nous rappeler que les humains eux-mêmes ont accepté le changement. Des êtres réels qui ne se sont pas contentés de vivre – physiquement ou en imagination – là où ils sont nés, mais qui, fortement désireux d'améliorer leur vie, ou de découvrir le

monde, vont à l'aventure et tentent de saisir le changement, ne serait-ce que pour savoir ce qu'ils ont perdu.

Lévi-Strauss ne pouvait se résoudre à reconnaître que les peuples qu'il a observés, au fond des forêts pluvieuses de l'Amazone, voulaient peut-être quitter leur paradis – non pas tant parce qu'ils étaient chassés par la modernité, cette modernité que Lévi-Strauss lui-même mettait à si haut prix mais pour la simple raison qu'ils voulaient vivre mieux, étreindre le monde, avoir le sentiment douloureux des gains et des pertes.

Il suffit de quitter cette salle et d'emprunter une rue de la ville, n'importe laquelle, pour observer ceci : des êtres venus du monde entier, issus de toutes les races, arpentant les rues dans tous les sens, seuls ou en conversation, heureux ou malheureux, nostalgiques de leur pays ou embrassant les rêves que cette ville semble offrir en abondance. Dans les rues, nous voyons des restaurants riches d'excellentes cuisines du monde entier, et des restaurants mixtes : français-sénégalais, américain-thaï. On voit un métissage d'enfants. Que ce soit dans les rues de New York, de Paris, de Hong Kong ou à Andorre-la-Vieille, les êtres changent, les couleurs changent. Quel monde est en train de naître autour de nous?

En disant cela, je n'ai pas l'intention de contredire l'inquiétude des adversaires de la mondialisation, ni de contester en aucune manière leur reconnaissance des dangers du changement. Nous ignorons à nos risques et périls ces questions pratiques qui ont trait aux finances internationales, aux sociétés internationales, au fossé qui n'en finit pas de se creuser entre pays riches et pays pauvres, aux dangers qui pèsent sur l'environnement.

Ce sont des questions pratiques sur lesquelles il convient de se pencher. Comme l'affirme Kofi Annan, nous avons besoin de mécanismes pour équilibrer les avantages de la mondialisation, pour rendre la vie positive pour tous. Je n'entends pas par là la quête de biens matériels superflus, mais la quête d'un abri, d'une bonne santé, de la protection contre la maladie. Je voudrais ajouter, simplement, que lorsque j'étais ambassadeur ici et auparavant, l'ONU a accueilli une série de sommets et de conférences – à Rio, à Istanbul, à Copenhague, à Beijing et à Rome, pour ne citer que quelques-uns – destinés à faire face à ces problèmes. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui

s'y rapporte, le Sommet mondial pour les enfants et Rio + 10 viendront bientôt. Beaucoup a été fait pour affronter ces tensions de la mondialisation. Nous devons maintenant continuer d'oeuvrer pour atteindre nos objectifs.

En conclusion, je voudrais examiner une hypothèse de départ propre tant aux optimistes qu'aux pessimistes : l'idée que la mondialisation a remplacé le nationalisme. Encore une fois, pour citer Kofi Annan, la mondialisation signifie l'évanouissement des frontières nationales alors que le monde devient une économie unique, un espace commun, un village unique.

De même, dans le rapport publié par le *New York Times* sur les manifestations contre la mondialisation, il est dit que « les orateurs ne s'opposent pas à la mondialisation en tant que telle car, à leur avis, l'ère des États-nations tire inévitablement à sa fin ».

Peut-on considérer la mondialisation et le nationalisme comme opposés? En apparence, il semble que ce soit le cas. Une bonne partie de la mondialisation – les économies qui dépassent les frontières, les réseaux de communication qui rétrécissent le monde – semble rendre désuet le modèle de l'État-nation.

Et pourtant, que ce soit les conflits ethniques au Rwanda ou dans les Balkans, les problèmes de l'immigration dans les pays développés ou le conflit au Timor oriental, nous savons que la question des frontières, du passeport, est de plus en plus importante. Malgré nos liens réciproques, le nationalisme n'a pas disparu. Je crains la montée d'un nationalisme qui n'est plus lié au patriotisme vrai, qui est l'amour d'un endroit. Je prie pour que le monde ne succombe pas à un nationalisme irréfléchi qui existerait simplement pour exclure ou alimenter les ambitions de politiciens sans scrupules. Nous avons besoin d'un nationalisme démocratique forgé par le souci des droits individuels. Ce nationalisme-là n'est pas celui des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, qui était lié au combat pour le contrôle des marchés et la course au pillage. C'est un nouveau nationalisme qui n'est pas fondé sur l'identité ni sur la similitude culturelle, un nationalisme lié à une économie mondiale qui n'est plus limitée par des frontières nationales, un nationalisme démocratique ou civique, un nationalisme mondial.

Il s'agirait d'un nouveau nationalisme, dois-je ajouter, dans lequel l'Andorre et d'autres petits pays ne seraient pas perçus comme des anachronismes historiques, mais seraient emblématiques de ce nationalisme

civique, fondé, comme il se doit, sur la volonté démocratique du peuple. Dans ce sens, le patriotisme tranquille de l'Andorre, ses 700 ans de paix et de communication, peuvent modestement constituer une sorte de modèle historique.

Les pays doivent repenser à ce que cela signifie d'être une nation, pour participer efficacement à la vie de notre planète, pour devenir ce que nous devons être, et que dans une certaine mesure nous sommes déjà : des nations unies. Par son nom même, par sa mission même, l'Organisation des Nations Unies a anticipé la mondialisation qui se développe si rapidement. Née d'une menace mondiale posée par la guerre et plus tard la guerre nucléaire, forgée par les combats nationaux les plus terribles, l'ONU est un forum actif pour les problèmes d'ampleur mondiale, non pas dans le sens qu'ils transcendent quelque nation individuelle que ce soit, mais dans le sens qu'ils concernent toutes les nations.

La Cour pénale internationale, dont le statut sera prochainement ratifié par l'Andorre, pays qui a eu l'honneur d'y contribuer en rédigeant les premiers paragraphes du préambule, est un bon exemple d'une entité qui respecte les frontières mais place les droits de l'homme au-dessus d'elles. Les crimes contre l'humanité doivent être punis, et seront punis.

Tout en reconnaissant les frontières, ce nouveau nationalisme défend l'idée que les droits des citoyens à la liberté et à la paix priment sur le reste. Même en reconnaissant les frontières nationales, l'ONU doit donc reconnaître qu'elle peut et devrait protéger activement ces droits, en cas de guerre civile. La menace mondiale représentée par le sida et d'autres maladies infectieuses exigent également une réponse de chaque nation et la reconnaissance du fait que ces menaces ne peuvent jamais être traitées isolément, mais uniquement en agissant au niveau mondial dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. En bref, et comme beaucoup l'ont dit, nous n'avons pas uniquement besoin des Nations Unies, mais aussi de nations unies.

J'ai commencé cette allocution avec l'image de ma grand-mère regardant le sol pierreux de son pays. Je voudrais finir, symboliquement au moins, avec une autre image : la nôtre. Un jour, nos arrière-petits-enfants découvriront peut-être cette image, peut-être même notre image, ici, en ce lieu. Peut-être la reproduiront-ils au moyen d'une technologie si bizarre, si remarquable, que nous ne pouvons même pas

l'imaginer. Mais espérons qu'ils vivront dans le meilleur des mondes que j'ai décrit aujourd'hui. Espérons qu'ils auront de nous l'image de changements positifs. Nous qui avons vécu un tel changement, nous ne pouvons pas faire marche arrière. Avec nos pieds sur le sol de notre si belle planète, nous devons regarder vers l'avenir. Nous devons saisir le changement. Nous devons porter le regard en avant.

**Le Président par intérim** : Le prochain orateur est S. E. M. Fritz Longchamp, Ministre des affaires étrangères et du culte d'Haïti.

**M. Longchamp** (Haïti) : Monsieur le Président, La République d'Haïti joint sa voix à toutes celles qui se sont déjà élevées ici pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Elle profite également de l'occasion pour rendre hommage à M. Theo-Ben Gurirab qui a su conduire à bon port les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Une pensée particulière va au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a contribué de manière notable à raffermir la confiance en l'Organisation.

La République d'Haïti souhaite la bienvenue à la République de Tuvalu au sein de notre Organisation.

Il va de soi que cette session sera consacrée à étudier les moyens d'exécuter ces décisions que les chefs d'État et de gouvernement ont prises durant le Sommet du millénaire, afin de parvenir à une politique de coopération globale et effective pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

En dépit de toutes les critiques légitimes qu'on peut formuler à son encontre, après 55 années d'existence, le système des Nations Unies n'en demeure pas moins la seule structure à l'échelle globale, équipée pour apporter des réponses collectives aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, tant au niveau de la sécurité internationale et écologique qu'au niveau du développement économique et social.

Très souvent l'Organisation se trouve prise en défaut quant aux solutions à apporter aux problèmes. Il est toutefois bien connu que cette inefficacité résulte de plusieurs facteurs dont le manque de ressources, les défaillances dans la gestion des ressources disponibles, les redondances au niveau des institutions ou des organismes de l'ONU. Nous pensons qu'il est important de poursuivre l'effort de rationalisation du fonctionnement de l'Organisation afin d'obtenir le maximum de résultats avec les moyens existants. Car, nous devons garder

à l'esprit que confier des mandats à l'ONU sans les assortir des moyens d'exécution appropriés a comme conséquence inévitable et néfaste de miner la crédibilité de l'Organisation.

En juin dernier, à Genève, une évaluation a été faite concernant les résultats du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social. Le bilan à ce sujet s'est révélé très mitigé, pour ne pas dire négatif. Le fait est que la Déclaration de Copenhague et son Programme d'action répondaient à une situation socio-historique globale caractérisée par un écart grandissant entre le Nord et le Sud, d'une part et, de l'autre, par un processus de désarticulation prononcée entre les aspects économiques positifs et les aspects sociaux négatifs de la mondialisation. La question du développement social est donc d'une urgence de plus en plus marquée au fur et à mesure que la mondialisation s'accélère.

Pour sa part, en dépit de toutes les difficultés d'ordre politique et économique auxquelles elle est confrontée, la République d'Haïti a déployé des efforts constants dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet. En témoigne le fait minime mais significatif que de 1997 à 2000, Haïti a progressé de la 156<sup>e</sup> à la 150<sup>e</sup> place à l'échelle du développement humain établie par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Cependant, nous savons que nous sommes encore très loin d'atteindre un niveau acceptable en matière de développement social; c'est pourquoi, le Gouvernement haïtien continue d'accorder une attention particulière à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se tiendra en mai 2001 à Bruxelles. Elle devra, entre autres, dresser le bilan de ce qui a été accompli dans le domaine du renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays les moins avancés, renforcement sans lequel il sera particulièrement difficile pour les pays les moins avancés d'atteindre pleinement les objectifs fixés par le plan d'action de Copenhague.

Au-delà de son aspect social, la question du développement sera déterminante en ce qui a trait au devenir pacifique des relations internationales. Les statistiques nous rappellent quotidiennement combien les pays du Nord et ceux du Sud s'éloignent de plus en plus les uns des autres, au rythme des transformations

s'opérant dans la mouvance de la mondialisation. Cette situation est dangereuse pour la stabilité du système international tant aux niveaux politique et économique qu'écologique, et pourrait conduire à long terme à l'extension des zones de non-droit, aux phénomènes migratoires intempestifs et à la perpétuation des conflits ou de violence armée comme mode de relations entre les nations et à l'intérieur même des nations.

Aussi la République d'Haïti se félicite-t-elle que le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, qui aura lieu l'an prochain, aura pour thème central l'identification des moyens propres à faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'économie du XXI<sup>e</sup> siècle sera de plus en plus fondée sur les nouvelles technologies de l'information, ce qui constituera un enjeu de taille et un défi immense pour les pays en développement. De ce fait, la valorisation des ressources culturelles et génétiques locales en vue du développement et de la préservation des connaissances traditionnelles, devient une exigence dans la problématique du développement durable dans la mesure où elle offre aussi un cadre juridique adéquat susceptible de permettre aux pays du Sud de préserver leurs droits de propriété intellectuelle sur leurs ressources génétiques.

La mise en oeuvre d'une politique globale en faveur du développement économique sera sans effet significatif sur le développement réel de l'être humain si la question de la paix est négligée. Les concepts de paix et de développement sont interdépendants et se stimulent mutuellement. Dans la Convention créant l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, nous avons déclaré de façon explicite que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Il est donc impératif que le concept et la praxis de la paix soient élevés au rang d'une véritable culture afin de permettre aux sociétés et aux individus de se développer et de s'enrichir à travers et grâce à leur diversité culturelle. Nous nous félicitons de la consécration de l'année 2001 « Année du dialogue entre les civilisations ».

Le développement social et la diffusion à l'échelle planétaire d'une culture de la paix sont certes des éléments fondamentaux; cependant il importe, à

notre avis, d'accueillir favorablement l'idée de les intégrer dans un champ conceptuel et opérationnel plus vaste : celui de la sécurité humaine qui situe la personne humaine au coeur même des priorités internationales. Car loin de léser les intérêts de l'État-nation, la sécurité humaine rejoint pleinement ses préoccupations. En effet, en dépassant sur le plan formel le champ d'action naturel de l'État-nation, la sécurité humaine vise des phénomènes transnationaux comme la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, la criminalité internationale dans ses variantes multiples qui font peser des menaces graves sur la maîtrise et la conduite des affaires nationales. Le grand défi aujourd'hui est d'élaborer et de mettre en application un programme pour la sécurité humaine qui établit comme étalon de mesure de son succès sa capacité à libérer les hommes et les femmes de notre monde de l'esclavage de la pauvreté.

Dans la recherche des solutions aux problèmes actuels, il nous faudra envisager la réforme de notre Organisation et spécialement, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Les questions de développement étant liées à celles de sécurité internationale, il importe de ne négliger ni l'une ni l'autre de ces réformes. Après des années de négociations et de débats, le moment est venu pour la communauté internationale d'arriver à un consensus au sujet de la démocratisation du Conseil de sécurité afin qu'il soit mieux adapté aux nouvelles dynamiques de la réalité internationale. Il serait tout à fait opportun de penser également à une réévaluation en profondeur du droit de veto qui ne concorde plus avec l'état actuel des relations internationales.

La réalisation de ces objectifs permettra à notre Organisation d'atteindre sa double mission, à savoir: assurer la paix entre les nations et aider les peuples de la terre à développer leur potentiel.

De même, la réforme du Conseil économique et social est un paramètre essentiel à toute velléité de doter l'Organisation des Nations Unies des instruments indispensables pour affronter les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette réforme devra nécessairement éviter ou éliminer le chevauchement fonctionnel des programmes d'action des institutions et des organismes du système des Nations Unies, tout en développant la politique du « partenariat pour le développement ». Dans cette perspective, il est indispensable de renforcer les fonctions du Conseil économique et social en ce qui concerne la

coordination des fonds et des programmes de l'ONU. Ce renforcement du rôle et de l'action du Conseil économique et social est d'autant plus crucial qu'à l'heure de la mondialisation, seules la définition et la mise en oeuvre au niveau multilatéral de plans d'actions coordonnés permettront de contribuer de façon significative aux efforts des États visant à éradiquer la pauvreté et jeter des bases solides pour un développement durable intégral.

L'Organisation est appelée à juste titre une organisation universelle. Voilà pourquoi la République d'Haïti a accueilli avec satisfaction et enthousiasme notre décision unanime d'admettre Tuvalu comme son 189e Membre. Il est en effet juste que les 9 000 habitants de ce pays soient normalement représentés dans l'Organisation mondiale.

Dans ce contexte, la situation dans laquelle se trouvent les 23 millions de Chinois de Taiwan ne peut nous laisser indifférents. Nous nous félicitons que l'approche du dialogue continue de prévaloir des deux côtés du détroit de Taiwan. En attendant que la disposition au dialogue produise des résultats satisfaisants pour les deux parties, nous estimons que la question de la représentation de ces 23 millions de personnes mérite de retenir l'attention de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais terminer en citant quelques chiffres. D'après le dernier rapport sur le développement élaboré par la Banque mondiale, le cinquième des hommes et femmes de notre monde, soit non moins de 1,2 milliards de personnes, vit avec moins d'un dollar par jour. Un enfant sur cinq mourra avant d'atteindre son cinquième anniversaire. La Banque mondiale nous apprend aussi que les 20 pays les plus riches ont un revenu moyen 37 fois plus élevé que celui des 20 pays les plus pauvres, écart double de celui enregistré au début des 40 dernières années.

Et pourtant, ces 40 dernières années ont constitué autant de décennies consacrées au développement par la communauté internationale. Il y a donc un problème que je qualifierais de paradoxe du XXe siècle. Jamais l'humanité n'a atteint une capacité aussi grande de produire toutes sortes de biens et de richesses. Jamais cependant l'humanité n'a connu en son sein un nombre aussi élevé d'humains manquant de pain sans justification.

Le défi suprême aujourd'hui est de faire que le XXIe siècle ne ressemble, sous cet aspect, au XXe siècle.

Pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'augmentation fulgurante et incessante des connaissances scientifiques soit mise, dans la proportion convenable, au service de la lutte pour l'élimination de la pauvreté dans ses différentes manifestations.

L'Organisation des Nations Unies ne peut passer 55 autres années à parler de développement. Le moment est venu, est déjà révolu, de le rendre possible. Toute la crédibilité de l'Organisation se joue dans cette question, car dans le fond, le développement est l'autre nom de la paix.

En dépit des obstacles multiples, la République d'Haïti nourrit l'espoir que la communauté des États arrivera à construire, au cours de ce siècle et de ce millénaire, un monde dans lequel les besoins essentiels seront satisfaits, la nature protégée, le fléau de la drogue et du crime organisé maîtrisé, avec des opportunités pour tous, des espoirs et des perspectives d'avenir plus rassurantes, en particulier pour les jeunes et les moins favorisés.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est S. E. M. Vinci Niel Clodumar, Chef de la délégation de Nauru.

**M. Clodumar** (Nauru) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour féliciter le Président à l'occasion de son accession à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Comme son gouvernement, Nauru est pleinement convaincue que grâce à son talent, il mènera les travaux de la présente session de façon efficace. Nauru voudrait, à travers lui, féliciter le Président sortant, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre namibien des affaires étrangères, pour son excellent travail couronné par un Sommet du millénaire sans précédent et réussi.

La République de Nauru vient de marquer le premier anniversaire de son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies, avec une Mission permanente à New York établie depuis neuf mois. L'admission d'une autre nation soeur du Pacifique, Tuvalu, en tant que 189e Membre de l'Organisation, est très bienvenue. Au nom de mon gouvernement, je souhaite une chaleureuse bienvenue à Tuvalu dans le concert des nations.

Ma délégation félicite le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son équipe du Secrétariat de la qualité de leur rapport intitulé : « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle ». Le rapport a

su reproduire en un seul document les affres et les joies de l'ONU au long du périple fait de triomphes et d'échecs de ses 55 années d'existence.

Le but de notre présence en ce parlement des peuples des Nations Unies n'est pas de nous repaître des succès passés, mais de renouveler notre engagement et notre détermination de régler les problèmes qui continuent de se poser à l'humanité, et de prêter notre appui au lancement par l'ONU d'une nouvelle croisade visant à relever les tumultueux défis contenus dans le chapitre VII du rapport du Secrétaire général. À ce sujet, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres, en adoptant solennellement le document final, ont donné pour mission à l'Assemblée de mettre en oeuvre l'appel fait à l'action.

Il est encore plus encourageant d'entendre les ministres des affaires étrangères commenter et renforcer les engagements que leurs chefs d'État ou de gouvernement respectifs ont pris au Sommet du millénaire. Il incombe maintenant aux acteurs de joindre le geste à la parole, en quelque sorte. C'est là que sont les plus difficiles tâches. Il est indéniable que les questions dont nous sommes saisis ne sont pas nouvelles, que ce sont des dossiers non réglés et ceux aussi sur lesquels il est le plus difficile de progresser. Le problème réside dans l'action collective nécessaire entre les États Membres pour la mise en place d'instruments convenus qui serviront de plates-formes obligeant les États Membres à adopter et appliquer différentes mesures au niveau national.

Ma délégation est donc convaincue que notre première priorité est de revitaliser et renforcer encore les fondements de la collaboration et de la coopération entre les États Membres, d'une part, et entre l'ONU et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, de l'autre. C'est-à-dire que non seulement nous devons doter l'ONU des ressources et des processus qui lui sont nécessaires pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées, mais que nous devons aussi remédier aux courants négatifs sous-jacents et aux pratiques préjudiciables qui empêchent d'atteindre les résultats escomptés.

À cet égard, Nauru estime que les mesures suivantes sont nécessaires pour atteindre cet objectif.

Tout d'abord, nous devons revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et rétablir son autorité, car elle est le seul organe universellement représentatif de l'ONU.

Deuxièmement, il est nécessaire de s'attaquer au problème constant de la marginalisation des États Membres les plus petits et les moins puissants.

Troisièmement, nous devons mener d'urgence la réforme du Conseil de sécurité. Nauru estime qu'un élargissement du Conseil de sécurité est la mesure qui s'impose politiquement, et nous exhortons les participants comme les facilitateurs à accélérer les travaux du Groupe de travail.

Quatrièmement, la préférence pour l'unanimité dans la prise de décisions est à notre avis l'une des raisons essentielles de la lenteur avec laquelle on parvient à des solutions acceptées de tous et elle a eu dans bien des cas pour effet d'affaiblir la solution recherchée. Fixer une norme aussi exigeante, quand les autres principaux organes de l'ONU prennent des décisions à la majorité des deux tiers, c'est aller au-devant de l'échec. Nauru estime que l'unanimité devrait être un objectif, non une règle.

Cinquièmement, il faut consolider les ressources financières. Le paiement sans condition et dans les délais des contributions mises en recouvrement permet à l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités en temps voulu. Les contributions volontaires sont également une source essentielle des fonds qui permettent de soutenir les travaux des organes et organismes subsidiaires par le biais des fonds d'affectation spéciale mis en place sous les auspices de l'ONU. Nauru félicite les États Membres qui contribuent à ces fonds d'affectation spéciale en sus de leurs contributions mises en recouvrement, et salue également l'importante contribution apportée aux activités de l'ONU et de ses principaux organismes par des fonds d'affectation spéciale privés comme la Fondation Ted Turner.

Sixièmement, un certain nombre de pactes restent inappliqués soit parce que le nombre de signataires est insuffisant pour qu'ils puissent entrer en vigueur, soit parce que les États signataires ne les ont pas ratifiés. Nous demandons donc à tous les États de s'engager à faire entrer en vigueur les accords internationaux non encore appliqués.

Septièmement, les initiatives de réforme prises par le Secrétaire général en 1997 doivent être appliquées le plus rapidement possible pour que les ressources limitées de l'ONU soient davantage affectées aux programmes d'action et moins à l'entretien de la machine administrative. Nous exhortons le Secrétariat à

poursuivre au plus vite l'examen de son fonctionnement alors qu'il s'efforce de faire plus avec moins.

Le Président de la République de Nauru, dans son intervention au cours du débat des tables rondes, a exprimé sa déception de ne pas voir l'ONU accorder autant d'importance à ses responsabilités principales en matière de droit des peuples à l'autodétermination et à l'affranchissement de toute domination étrangère qu'aux autres questions dont nous sommes actuellement saisis. Le fait que 17 pays soient encore inscrits sur la liste de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation peut illustrer, avec l'absence de règlement de différends anciens portant sur les frontières entre certains États et l'existence persistante d'apatrides, la priorité que l'ONU accorde à ces questions.

Pour Nauru, le refus persistant de l'ONU de se pencher sur la question des millions de Chinois de l'île de Taiwan équivalait à une dérobade face à ses principales responsabilités. Aucun effort d'imagination ne pourrait nous convaincre que la République de Chine à Taiwan est une des provinces de la Chine. Nauru ne doute pas que la condition selon laquelle l'unification doit intervenir de manière pacifique, qui a été posée par les États-Unis et leurs alliés dans le cadre de la politique « une Chine », a permis de préserver un calme relatif dans la région. Il incombe à l'ONU, en vertu des articles pertinents de la Charte, et à la communauté internationale de trouver une solution durable au problème. L'ONU ne peut se présenter comme un organe mondial à représentation vraiment universelle tant que la population de Taiwan continue d'être exclue de cette organisation.

Le Timor oriental est un exemple classique du peu de cas que l'ONU fait des préoccupations de la région du Pacifique. À n'en pas douter, si l'ONU, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, avait agi au moment où le lui ont demandé les États de la région, le carnage et les immenses dégâts matériels auraient été bien moindres, et peut-être auraient même pu être évités.

C'est dans le même ordre d'idées que Nauru soulève la question de la Papouasie occidentale. Notre chef d'État a exprimé la position de Nauru sur ce point dans son intervention au Sommet du millénaire et je ne reviendrai donc pas sur ce sujet. Toutefois, la Mission de Nauru auprès de l'Organisation des Nations Unies a reçu pour instruction de faire le nécessaire en vue

d'élaborer une résolution suite à l'appel de la Papouasie occidentale à un nouveau référendum organisé démocratiquement sur la question de son détachement de l'Indonésie, dans l'esprit de l'Accord de New York (1962) conclu entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Nous demandons à l'Assemblée d'appuyer cette juste cause.

Dans le droit fil de ces questions de sécurité et de paix, se pose celle de la sûreté et de la survie de l'humanité face aux armes de destruction massive, au commerce illicite des armes légères et de petit calibre et à la pandémie du VIH/sida. Malgré les diverses initiatives prises par l'ONU dans le cadre de ses efforts pour faire avancer et activer la question du désarmement, nous notons avec tristesse que les progrès sont infiniment lents, et ce principalement à cause de la résistance qu'opposent au désarmement la plupart des États dotés de l'arme nucléaire. Dans la région du Pacifique, déclarée zone exempte d'armes nucléaires par le Traité de Rarotonga, le transport transfrontalier de combustible nucléaire et d'autres matières radioactives est interdit dans les eaux des États parties à la Convention de Waigani. Nos efforts menés dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'initiatives bilatérales et multilatérales de protection de notre écosystème et de nos mers contre des accidents découlant de ces transports en haute mer dans notre région, se heurtent à la forte opposition des États expéditeurs qui ne dépendent pas, comme nous, de la mer et de son écosystème pour vivre.

À cet égard, Nauru soutient l'appel fait par le Secrétaire général en faveur de la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question du désarmement nucléaire, car nous ne sommes pas satisfaits de l'état d'avancement des travaux dans les autres instances.

À l'autre extrémité de la gamme des armements, les armes légères et de petit calibre obtenues grâce au commerce illicite sont responsables d'une grande partie des massacres politiques, ethniques et criminels et des souffrances humaines dans les pays les plus pauvres du monde. Le Pacifique Sud, si calme qu'il soit, n'a pourtant pas été épargné par ce commerce meurtrier. L'ONU organise l'an prochain la première Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et nous formons le voeu que les États Membres sauront ne pas faire passer leurs intérêts politiques nationaux avant les souhaits de la communauté internationale de mettre un terme à cette activité illégale et moralement inacceptable.



Les efforts faits au niveau international pour endiguer l'expansion du VIH/sida n'ont pas eu de succès dans les pays les moins avancés et dans les pays en développement, notamment en Afrique. Le coût prohibitif des traitements et les comportements sociaux sont les principaux obstacles que doivent affronter ces pays dans la lutte contre la pandémie. Nous sommes satisfaits des efforts de l'ONU pour lutter contre l'épidémie, qui ont surtout été conduits par le biais de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Cependant, il est évident que l'ONU a besoin de l'aide des pays riches afin d'avoir des médicaments et des experts médicaux pour appuyer ses efforts. À cet égard, la République de Nauru s'est portée coauteur d'un projet de résolution exigeant que l'Assemblée générale se charge de la question et que celle-ci relève de son autorité.

La pauvreté continue d'être la principale préoccupation du monde en développement. Le nombre de pays figurant sur la liste des pays les moins avancés demeure fixé à 48, et il est possible que trois pays s'ajoutent à cette liste, ce qui témoigne du fait que les programmes actuels ne donnent pas les résultats escomptés. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les peuples » énumère certaines initiatives ambitieuses visant à faire en sorte que l'humanité soit affranchie du besoin. Nous appuyons fermement l'appel lancé à l'établissement d'objectifs assortis d'un calendrier précis, lorsque nous prendrons des engagements fermes en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables du monde. À la conférence sur les pays les moins avancés et le financement du développement, qui aura lieu l'année prochaine, nous aurons pour la première fois l'occasion de mettre à l'épreuve la sincérité de notre désir de passer de la parole aux actes sur l'importante question de l'élimination de la pauvreté.

Le Pacifique est une région qui requiert une attention particulière. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique prévoit que la croissance de la région du Pacifique ne sera que de 2 % au cours des trois prochaines années, contre 6 % environ pour le reste de l'Asie. Mon propre pays s'attend à connaître encore plusieurs années de croissance négative, car notre seule ressource et industrie – le phosphate – arrive à la fin de sa vie naturelle.

Les petits États insulaires en développement, et les îles du Pacifique en particulier, font face à des difficultés particulières s'agissant de faire la transition vers la mondialisation. Ils auront besoin de temps pour

s'adapter aux modifications apportées au système du commerce extérieur, et aux changements qui en découleront au niveau de leurs économies. Nos vulnérabilités particulières devraient être reconnues, et elles exigent une attention spéciale lorsqu'il s'agit de traiter de questions comme le processus mondial de libéralisation du commerce. Il y a encore des cas où l'on élimine les régimes spéciaux de protection.

La Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées travaille à élaborer un indice de vulnérabilité écologique, avec la participation de l'ONU et du Secrétariat du Commonwealth. La République de Nauru, tout comme d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique, se félicite de l'appui qu'elle a reçu de nombreux pays développés pour financer l'achèvement du projet. Nous demandons instamment que ces travaux soient intégrés aux travaux de l'ONU, et surtout aux travaux du Comité des politiques de développement et à ceux des institutions de Bretton Woods.

Pour nous tous dans le Pacifique, l'océan est la principale ressource. Il nous fournit des aliments, ainsi qu'un revenu provenant de la vente des pêches faites dans nos zones respectives. En outre, par le biais du cycle naturel d'évaporation et de condensation, il représente une source vitale d'eau douce. Il pourrait également s'avérer la cause de la disparition de plusieurs îles du Pacifique de faible élévation. La Conférence de Rio, qui a eu lieu en 1992, a fourni les bases d'une action internationale. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone représente un important pas en avant.

Mais ces mesures pourraient être trop peu nombreuses, trop limitées, et venir trop tard pour beaucoup de petites îles. Nous exhortons la communauté des nations à mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto de 1997. Les nations et le secteur privé doivent intégrer la « comptabilité écologique » à leurs pratiques afin que l'environnement trouve sa place dans la politique économique. Des règlements appropriés et des mesures incitatives doivent être élaborés et intégrés à la gouvernance.

Action 21 et le Programme d'action de la Barbade continuent d'être les principes directeurs du développement durable dans notre région et de la protection de nos environnements. Ma délégation est heureuse de constater que la Banque mondiale a adopté beaucoup d'expressions pertinentes dans ses programmes mais

elle-même, et le reste des pays développés, doivent s'engager à maintenir et, chaque fois que possible, à élargir les niveaux globaux d'appui aux petits États en développement, en ce qui a trait tant aux activités de mobilisation qu'à la prestation d'une assistance technique.

La pêche offre le meilleur espoir de subsistance future pour les plus petits pays insulaires qui n'ont pas de ressources minérales et/ou touristiques pour contribuer aux rentrées budgétaires. Par conséquent, la République de Nauru réaffirme l'importance de la gestion durable intégrée et de la conservation des ressources marines vivantes dans les océans du monde, et l'obligation des États de coopérer à cette fin. Nous demandons encore une fois la fin des pratiques non viables à long terme et dommageables, comme la pêche au filet dérivant, l'immersion de déchets près des côtes et la pollution en haute mer. La pêche illégale, non signalée et non réglementée, est une menace pour le développement économique des États côtiers dans les régions du Pacifique, des Caraïbes et de l'Amérique latine, dont les revenus nationaux dépendent fortement des exportations de poissons. Les efforts déployés par l'ONU pour convoquer le premier processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer ont permis aux États d'aborder ces questions en vue de faire rapport sur les débats à l'Assemblée générale, pour examen et mesures ultérieures.

Un autre secteur dans lequel les petits États, dont le nôtre, ont réussi à obtenir des recettes budgétaires est celui de la prestation de services financiers sur terre et en mer. Toutefois, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de l'argent et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont exercé des pressions pour que soient inscrits sur une liste noire tous les pays qui ne respectent pas les normes de ces instances internationales sur le blanchiment de l'argent. Nous comprenons et acceptons la nécessité d'avoir un régime réprimant le blanchiment de l'argent, et de nombreux petits États insulaires ont beaucoup fait pour mettre en oeuvre ces normes.

Pour sa part, le Gouvernement de Nauru a récemment transmis une lettre d'engagement au Bureau de contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations Unies, indiquant qu'il allait respecter les normes minimales de l'ONU en ce qui a trait aux initiatives de blanchiment de l'argent. Malheureusement, les normes à respecter ont été élevées unilatéralement par l'OCDE, de manière à englober une concurrence

néfaste relative aux mesures fiscales – ce qui n'a rien à voir avec le blanchiment de l'argent et d'autres crimes financiers. Un tel comportement est contraire au droit international et viole aussi bien la lettre que l'esprit de nombreuses résolutions de l'ONU concernant l'ingérence d'organisations internationales dans les affaires internes des États. La République de Nauru estime qu'une telle action unilatérale est inacceptable.

Pour la région du Pacifique, la question de la représentation équitable des 11 pays insulaires du Pacifique dans les organes et les commissions de l'ONU revêt une importance cruciale. Jusqu'à voici 20 ans, il pouvait être raisonnable que l'Australie et la Nouvelle-Zélande fassent partie du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et qu'une poignée d'îles du Pacifique fassent partie du Groupe des États d'Asie. Toutefois, compte tenu de l'augmentation du nombre de Membres depuis cette époque, et de l'admission récente d'un certain nombre de nations insulaires du Pacifique, il incombe à l'ONU de revoir la composition des divers groupes.

L'Océanie est une région du monde distincte et internationalement reconnue. Le Groupe des États d'Asie est présentement constitué de pays Membres du Moyen-Orient, de l'Asie centrale, de la Chine, du Japon, des deux Corées, des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des États insulaires du Pacifique. Les 11 pays insulaires du Pacifique sont noyés dans le Groupe des États d'Asie, tandis que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les parrains des pays insulaires du Pacifique, sont isolés dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Les parlements des pays membres de l'ANASE, du Japon, de la République de Corée et des pays insulaires du Pacifique sont membres d'un organisme régional appelé l'Union de parlementaires de l'Asie et du Pacifique. Il s'agit d'un organisme reconnu dans les diverses instances parlementaires régionales et internationales. Ce modèle pourrait servir de base à un nouveau groupe régional au sein de l'ONU, qui comprendrait aussi l'Australie et la Nouvelle-Zélande. À notre avis, ce nouveau groupe permettrait à ces États Membres d'être mieux représentés dans les organes de l'ONU.

Pour terminer, la République de Nauru souhaite réaffirmer qu'il importe que les États Membres déploient des efforts concertés pour renforcer les élé-

ments fondamentaux du multilatéralisme. En même temps, l'ONU doit affirmer son rôle de premier plan par le biais de la coordination de tous les principaux acteurs dans le maintien de la paix, la lutte contre la pauvreté et la criminalité transfrontalière, ainsi qu'en ce qui concerne les initiatives humanitaires, la protection des droits de l'homme et des droits de l'enfant, et la lutte contre l'iniquité et l'inégalité. Seuls de tels efforts concertés nous permettront de mener l'ONU dans la voie que nos dirigeants ont choisie pour elle.

**Le Président par intérim :** Je donne à présent la parole à S. E. M. Alfred Carlot, Chef de la délégation de Vanuatu.

**M. Carlot (Vanuatu) (*parle en anglais*) :** Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les excuses du Ministre des affaires étrangères de Vanuatu, M. Serge Vohor, qui n'a pas pu venir à cette rencontre historique en raison d'engagements pressants qui le retiennent dans notre pays. Je suis donc très honoré de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de la délégation de la République de Vanuatu.

D'abord, je voudrais féliciter M. Harri Holkeri de son élection à cette session historique de l'Assemblée générale. Ma délégation a la certitude que grâce à sa grande expérience et à ses talents de diplomate, il saura mener les travaux de cette Assemblée à une heureuse conclusion. Je voudrais en outre saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, qui a dirigé avec compétence les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à féliciter Tuvalu, nouveau Membre de notre famille des nations. Étant un petit État insulaire et, plus important encore, un membre de la région du Pacifique Sud, Vanuatu est très heureux de souhaiter la bienvenue à Tuvalu. Nous espérons en effet que l'admission d'un nouveau membre des îles du Pacifique représentera un pas positif pour le développement économique et politique de la région alors que nous entrons dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Les petits États insulaires, y compris Vanuatu, sont constamment confrontés à des problèmes difficiles et lourds de conséquences que nous devons examiner à ce Sommet. Les pays de la région du Pacifique se distinguent en particulier par leur étalement géographique, leur faible superficie terrestre, leur population peu nombreuse, leurs ressources naturelles limitées et leur vulnérabilité face aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles, qui ont inévitablement de lourdes

conséquences pour les infrastructures et le développement économique. La région dépend de quelques marchés précaires de produits de base et de revenus irréguliers provenant du tourisme.

L'éducation pour tous est le plus grand défi qui se pose à notre pays. L'indice de pauvreté des pays insulaires du Pacifique montre que Vanuatu apparaît en troisième position à partir de la fin de la liste des pays les moins avancés. Mon pays partage l'idée selon laquelle la clé du développement et du succès passe par l'éducation. Étant signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Vanuatu est fermement attaché à cette cause. Cependant, le manque de ressources financières et humaines entrave le développement dans ce domaine.

Vanuatu se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général, dans son allocution au Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000, de forger un partenariat en faveur de l'instruction des filles. Nous serons heureux de participer à cette initiative mondiale. De même, Vanuatu appuie sans réserve l'idée que la participation des femmes, en tant qu'acteurs clefs du développement, permet non seulement de progresser dans les domaines de la nutrition et de la santé, mais aussi de réaliser des économies qui sont réinvesties au profit de la famille, de la communauté et en fin de compte du pays. Toutefois, la tâche qui consiste à garantir l'éducation pour tous, à tous les niveaux, est un objectif ambitieux qui requiert une assistance extérieure. L'éducation et la formation de nos concitoyens, et notamment des femmes, doivent donc être un objectif important de cette Assemblée.

L'un des grands obstacles qui se pose au développement, notamment à notre portefeuille de l'investissement étranger, a toujours été le coût relativement élevé des services publics, surtout du secteur énergétique qui est largement tributaire des systèmes traditionnels basés sur le pétrole. Le coût de l'importation des produits pétroliers et du gaz produit à partir du pétrole représente actuellement environ 90 % de l'ensemble de nos exportations. Notre économie ne pourra soutenir cette situation à long terme.

Nous pensons qu'avec un accès aux technologies nouvelles et appropriées qui sont aujourd'hui disponibles dans les pays en développement, la République de Vanuatu et d'autres petits États insulaires pourraient

mettre au point des systèmes intégrés d'énergies renouvelables et de carburants à base d'hydrogène si nos ressources potentielles en énergie éolienne, solaire, géothermique et hydroélectrique étaient pleinement utilisées.

L'accès aux ressources financières et techniques provenant des pays en développement peut aider des pays comme la République de Vanuatu à avancer dans la bonne direction et contribuer ainsi de manière positive à notre objectif commun, qui est d'encourager un développement économique plus sain et plus respectueux de l'environnement.

L'apparition des nouvelles techniques de l'information met en relief le lien important entre les notions de connaissance et de pouvoir. Si les communications et les transactions commerciales par le biais d'Internet et d'autres moyens électroniques sont maintenant devenues la norme pour les riches et les puissants, la grande majorité de la population du monde, qui vit dans les pays en développement pauvres, sait peu de choses ou même rien de ce nouveau moyen révolutionnaire de faire du commerce au quotidien et a encore moins accès à ces techniques.

En ce nouveau millénaire, les nouvelles techniques de l'information doivent être accessibles et abordables pour les populations qui vivent dans les régions les plus reculées des pays en développement, afin de faciliter leur accès à l'éducation, à de meilleurs services de santé et de leur ménager un plus large accès aux marchés mondiaux et aux possibilités de commerce. Il s'agit là d'un grand défi, que nous devons relever ensemble et avec fierté. C'est pour cela que nous avons l'ONU.

Le mois dernier, le Parlement national de Vanuatu a adopté deux lois dans ce domaine : la loi sur les transactions électroniques et la loi sur le commerce numérique (*E-Business Act*). Nous espérons qu'avec l'appui des institutions compétentes de l'ONU et des partenaires bilatéraux pour le développement, nous pourrions mettre pleinement en oeuvre ces nouvelles lois dans l'intérêt de notre petite nation insulaire et de sa population, notamment celle des zones rurales et reculées.

Dans sa déclaration au Sommet du millénaire, le Premier Ministre de mon pays a rappelé qu'il fallait que les pays industrialisés ratifient immédiatement les traités internationaux relatifs à la protection et à la gestion durable de notre environnement et de nos res-

sources naturelles, traités d'importance vitale pour la survie de millions de citoyens des petits États insulaires. La dégradation de l'environnement représente un grave danger pour les petits États insulaires, qui sont menacés par l'élévation du niveau des mers. Nous continuons de demander instamment aux pays d'adopter et de ratifier dès que possible le Protocole de Kyoto. En tant que signataire de la Convention-cadre sur les changements climatiques, Vanuatu est sur le point d'ajouter sa signature au Protocole qui s'y rapporte.

Nous ne saurions laisser passer cette occasion sans faire part de nos graves préoccupations quant aux grandes difficultés que rencontre un pays peu avancé comme la République de Vanuatu au sujet de sa demande de se joindre à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), parce que certains pays puissants, en particulier les États-Unis d'Amérique, refusent d'entendre notre appel constant à recevoir une attention particulière. Voilà cinq ans et demi que Vanuatu s'est engagé dans le processus difficile d'adhésion. Les négociations menées jusqu'en octobre dernier avec un certain nombre d'acteurs bilatéraux et multilatéraux, notamment l'Union européenne, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Suisse, se sont achevées dans un esprit de compréhension et d'intérêt pour la situation propre de Vanuatu.

Les États-Unis continuent de nous imposer des exigences lourdes et peu raisonnables que nous ne pouvons accepter. Nous estimons que ces exigences sont absurdes, car les États-Unis sont l'un de nos partenaires commerciaux les moins importants. Nous pensons que Vanuatu est devenu la victime innocente des conflits entre les grands acteurs du commerce mondial.

Si nous avons toujours soutenu le principe de la liberté des échanges internationaux, nous espérons néanmoins que le nouveau régime sera plus réaliste et plus souple, de manière à donner davantage le temps aux pays les moins avancés et aux petits pays de s'adapter aux nouvelles règles. Après tout, l'OMC ne peut être considéré comme un véritable régime commercial mondial sans l'adhésion de tous les pays indépendants, y compris les petits États insulaires.

Comme le Premier Ministre de Vanuatu l'a clairement dit lors du récent Sommet du Groupe des 77 à La Havane, ce n'est un secret pour personne que les conditions qui nous ont été imposées pour l'admission à l'OMC dépassent nos capacités à court et à moyen

terme. À moins que les pays puissants ne revoient leur position et les conditions imposées à notre candidature à l'OMC, la République de Vanuatu n'aura d'autre choix que de revenir sur sa demande initiale d'admission à l'OMC.

Sur une question connexe, nous voudrions également saisir cette occasion pour dire notre reconnaissance la plus sincère à tous les pays du Pacifique et d'autres régions qui ont toujours appuyé l'octroi à Vanuatu du statut de pays le moins avancé. Nous continuons d'être convaincus que les critères utilisés par l'ONU pour évaluer le statut de pays le moins avancé doivent être entièrement révisés et tenir compte de nouveaux indices, tels que l'Indice de vulnérabilité écologique, et des effets à long terme que des catastrophes naturelles comme les cyclones, les tsunamis et autres ont sur le progrès social et économique des pays.

Renforcer le rôle des forces de maintien de la paix des Nations Unies doit aussi être une priorité pour cette Assemblée. C'est dans cet esprit que Vanuatu se félicite du rapport Brahimi sur le maintien de la paix, et nous pensons qu'une fois mis en oeuvre, ce rapport permettra aux Nations Unies de mener avec efficacité les opérations de maintien de la paix. À l'heure actuelle, je suis fier de dire que, malgré nos maigres ressources, Vanuatu participe, pour la première fois depuis son accession à l'indépendance il y a 20 ans, aux missions de maintien de la paix des Nations Unies au Timor oriental et en Bosnie. Avant cela, Vanuatu avait déjà servi dans certaines missions régionales de surveillance de la paix.

Dans sa déclaration au Sommet du millénaire, le Premier Ministre de Vanuatu a abordé une question importante : le principe de l'autodétermination et la question connexe de la Papouasie occidentale. Le cas de la Papouasie occidentale a toujours occupé une place de choix sur l'agenda de Vanuatu. En 1984, le regretté Premier Ministre et père de notre indépendance, Walter Hadye Lini, a dit :

« Nous n'avons peut-être pas les ressources nécessaires pour appuyer leur lutte, mais nous pouvons nous souvenir d'eux dans nos prières quotidiennes. Car, quand nous parlons de leur lutte, nous devons toujours utiliser le nom qui leur était cher : Papouasie occidentale. »

L'ONU doit être cohérente dans ses décisions concernant la reconnaissance et le respect du droit fondamental à l'autodétermination pour le peuple de la

Papouasie occidentale. La vérité concernant la prétendue loi de libre choix doit être exposée aux frères et soeurs mélanésiens de la Papouasie occidentale et au reste de la communauté internationale. Le plus triste a été la résolution 2504 (XXIV) de 1969 de l'Assemblée générale sur la Papouasie occidentale. Comment l'ONU peut-elle continuer à ignorer les cris de plus de 3 millions de personnes qui réclament justice?

Cette année marque la fin de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Il est tout à fait approprié que l'ONU réexamine et revoit les décisions prises à ce moment-là. Après la tragédie survenue au Timor oriental, Vanuatu pense qu'il n'est pas trop tard pour que la communauté internationale agisse pour empêcher qu'une tragédie semblable se produise en Papouasie occidentale. Dans ce contexte, Vanuatu voudrait demander avec insistance que la question de la Papouasie occidentale soit inscrite pour débat à l'ordre du jour du Comité des Vingt-Quatre. Toute mesure à l'encontre de cette demande minerait certainement la crédibilité de l'ONU et les décisions prises sur ce cas spécial. Ces dernières décennies, l'ONU a contribué de façon positive au processus de décolonisation. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

Sur la question de la réforme, nous sommes d'accord pour dire que toute réforme doit porter aussi sur le Conseil de sécurité, pour en faire un organe plus démocratique et plus transparent. Il faut élargir le Conseil de sécurité non seulement pour renforcer la représentation géographique, mais également pour répondre aux aspirations exprimées à tous les niveaux de la communauté mondiale et pour faire entendre la voix des pays les moins avancés et des petits États insulaires.

Vanuatu voudrait féliciter tous les pays qui reconnaissent la nécessité d'évaluer correctement les situations de crise à Fidji et aux Îles Salomon avant de prendre des mesures punitives, le cas échéant. En République de Vanuatu, nous pensons que les sanctions économiques traditionnelles et d'autres formes de sanctions, visant un pays déterminé en temps de crise, devraient être entièrement revues dans ce nouveau millénaire. À cet égard, la délégation de Vanuatu voudrait exprimer sa sincère reconnaissance à Sir John Kaputin, Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a si bien mené la mission ministérielle de pays du Pacifique membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux Fidji et aux Îles Salomon, avec mission d'évaluer de

façon approfondie la situation dans les deux pays. La mission comprenait en outre le Ministre des affaires étrangères des Îles Cook, M. Robert Woonton; le Ministre des affaires étrangères de Vanuatu; et la Ministre de l'éducation de Samoa, Mme Fiamé Naomi Mata'afa.

Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Laisenia Qarase, Premier Ministre et Ministre de la réconciliation et de l'unité nationales dans l'Administration provisoire de la République des Fidji, de sa déclaration éloquente sur la situation à Fidji. Nous disons également notre reconnaissance à M. Danny Philip, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, pour sa déclaration d'ensemble.

Nous avons fait des déclarations visionnaires. Le moment est maintenant venu de les traduire en actes. Nous avons demandé une Organisation des Nations Unies plus efficace et qui réagit mieux. Nous devons trouver la bonne volonté pour mettre résolument en oeuvre la Déclaration du millénaire et renouveler notre engagement de respecter les principes fondamentaux de l'ONU. Ne perdons pas de vue ces objectifs.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Momodou Lamin Sedat Jobe, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Gambie.

**M. Jobe** (Gambie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Holkeri de son élection à la fonction de Président de l'Assemblée générale, à la cinquante-cinquième session, et de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux depuis le début de la présente session. Avec sa sagesse et sa vaste expérience, nous sommes persuadés qu'il mènera à bien nos délibérations.

Dans le même esprit, je voudrais également féliciter M. Theo-Ben Gurirab, le Président sortant, pour la façon professionnelle et efficace dont il a dirigé les affaires de cette Assemblée.

Je voudrais enfin, mais ce n'est pas le moins important, rendre hommage au Secrétaire général pour la façon dynamique et visionnaire dont il s'acquitte de son mandat. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour le féliciter de son rapport du millénaire, tourné vers l'avenir, qui a pour titre « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter Tuvalu de son admission à l'ONU, dont il devient le Membre le plus récent.

Le Sommet du millénaire, qui vient de se terminer, a été un événement historique qui a rassemblé les dirigeants du monde au niveau politique le plus élevé; ils y ont réaffirmé leur attachement aux principes des Nations Unies. Comme la déclaration politique et le document final du Sommet l'indiquent, nos dirigeants ont examiné les divers défis auxquels l'ONU doit faire face, ils ont échangé des vues et exploré des idées sur le rôle attendu de l'Organisation au XXI<sup>e</sup> siècle. Je suis certain que grâce à des efforts concertés, nous, les serviteurs du peuple, donnerons à l'ONU l'énergie nécessaire pour lui permettre de relever les défis de ce siècle.

Certaines des importantes questions soulevées au cours du Sommet qui a récemment pris fin, comme le règlement des conflits, l'élimination de la pauvreté, l'accès aux soins de santé et l'allègement de la dette, pour n'en citer que quelques-unes, ont été reprises par de nombreux orateurs depuis le début du débat général. Une question qui préoccupe tout particulièrement le Président de la République de la Gambie et ma délégation est celle des situations de conflit, notamment en Afrique. Je veux parler de situations comme celles qui règnent actuellement en Angola, en République démocratique du Congo, entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en Sierra Leone, aux Comores, en Somalie, en Guinée et au Libéria.

En Angola, nous sommes préoccupés par la guerre civile qui continue et par ses effets négatifs pour le bien-être du peuple frère de ce pays. Nul n'ignore que l'intransigeance de l'UNITA est largement responsable de la situation actuelle. Nous félicitons donc le Comité des sanctions du Conseil de sécurité contre l'Angola, en particulier l'Ambassadeur Fowler et son groupe d'experts, du travail réalisé et pour avoir montré comment on pouvait réduire la capacité de l'UNITA à faire la guerre. Nous espérons que les recommandations contenues dans le rapport du groupe seront appliquées complètement et scrupuleusement, et que cela obligera l'UNITA à retourner à la table des négociations.

Nous sommes non moins alarmés par la situation explosive en République démocratique du Congo, et par ses répercussions dans toute la région des Grands Lacs. C'est pourquoi ma délégation presse fortement les belligérants, signataires de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, d'adhérer à ses clauses et conditions en vue d'accélérer le processus de paix.

En ce qui concerne l'Éthiopie et l'Érythrée, nous sommes réconfortés de voir que le cessez-le-feu signé en juin 2000 est actuellement respecté, et nous pressions fortement les deux pays frères d'accélérer les négociations pour un plan de paix complet qui, espérons-le, débouchera sur la conclusion définitive de ce regrettable conflit frontalier, qui a duré deux ans. À cet égard, ma délégation appuie fortement le déploiement rapide d'une mission de maintien de la paix dans la zone disputée.

La Somalie continue aussi d'attirer notre attention. C'est pourquoi nous félicitons le Président Ismail Omar Guelleh pour ses efforts obstinés pour négocier le processus de Djibouti, couronné par la récente élection du Président Abdikassim Salad Hassan. Nous exprimons nos meilleurs vœux au président Salad Hassan dans sa difficile tâche de former un gouvernement représentatif, un gouvernement d'unité nationale, et dans la tâche ardue de reconstruire un pays ravagé par la guerre. Nous appelons aussi toutes les factions somaliennes à mettre leurs divergences de côté, à faire passer leur pays en premier et à se joindre à l'effort concerté pour instaurer l'unité nationale dont la Somalie est privée depuis 1991. Nous souhaitons tous la bienvenue à la Somalie dans la communauté internationale, une nouvelle fois, maintenant qu'elle recommence à occuper son siège dans les réunions internationales.

Plus près de chez nous, la situation explosive dans les pays frères de la Sierra Leone, de la Guinée et du Libéria continue de beaucoup nous préoccuper. Cependant, ma délégation se réjouit de la décision prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1317 (2000), d'étendre le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Conjuguée avec les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest, celle-ci produira certainement très bientôt des résultats positifs.

À ce stade, nous voulons aussi féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni pour son intervention militaire, afin de soutenir sur place les forces des Nations Unies; il a fait preuve de courage et d'esprit de direction quand cela était le plus nécessaire. D'autres membres du Conseil de sécurité devraient s'inspirer de cet épisode et démontrer par l'exemple leurs qualités de dirigeants.

Ma délégation se réjouit de la création d'un tribunal spécial pour la Sierra Leone, afin de juger les cri-

mes de guerre et autres atrocités. Notre seul regret, c'est qu'à la différence des autres tribunaux, son financement repose sur des contributions volontaires. Comment alors, peut-on espérer voir le tribunal spécial pour la Sierra Leone fonctionner réellement et efficacement? Sommes-nous sérieux dans notre volonté d'en finir avec la culture de l'impunité? Nous apprécions aussi le travail réalisé par le Conseil de sécurité pour interdire le commerce des diamants dans les zones de conflit.

Aux niveaux national, régional et sous-régional, le rapport de 1998 du Secrétaire général (A/52/871) sur les causes de conflit et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique demeure un guide utile dans nos efforts collectifs pour résoudre les conflits sur le continent et, en même temps, aborder le problème du développement.

En plus de cela, le rapport Brahimi sur les activités de l'ONU pour la paix et la sécurité tombe à point nommé. Mais nous ne lui rendrons justice qu'en appliquant les recommandations qu'il contient, et en le faisant le plus vite possible.

À part les conflits africains, nous suivons de près les situations de conflit dans d'autres endroits du monde comme le Moyen-Orient, la péninsule de Corée et le détroit de Taiwan. Au Moyen-Orient, ma délégation soutient fermement le processus de paix et les efforts infatigables du Président Clinton pour aider les parties concernées à parvenir à un accord satisfaisant pour chaque camp. Nous devons toujours garder à l'esprit, cependant, que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité 272 (1967) et 338 (1973) demeurent la base la plus crédible pour une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Si nous convenons à l'unanimité que la force n'est pas la source du droit où que ce soit dans le monde, alors nous devrions appliquer le même principe dans le monde entier. Je vais faire référence à un certain nombre de situations.

En ce qui concerne l'Iraq et le Koweït, en Gambie, nous avons toujours maintenu que la communauté internationale devrait, d'urgence, trouver des moyens de soulager les souffrances du peuple iraquien. Mais, en même temps, les dirigeants irakiens doivent avoir à rendre des comptes concernant les prisonniers de guerre koweïtiens et les personnes disparues. Les familles de ces prisonniers de guerre et personnes disparues, elles aussi, souffrent depuis trop longtemps. De plus, nous ne pouvons pas traiter à la légère le pro-

blème des archives nationales koweïtiennes qui sont toujours en possession de l'Iraq. Il faut les rendre, ainsi que tous les autres biens enlevés illégalement du Koweït pendant l'invasion. Soyons justes avec les Koweïtiens. Ils attendent de la communauté internationale la justice qu'ils méritent tellement d'obtenir.

Faisons prévaloir la justice en tout lieu. Les sanctions imposées à la Libye ont été suspendues, mais qu'est-ce qui empêche le Conseil de sécurité de les lever tout simplement? La Libye a respecté toutes les conditions posées par le Conseil de sécurité. Nous demandons donc au Conseil de respecter sa part du marché. Toujours à propos de la Libye, le Gouvernement gambien voudrait féliciter le Président Muammar Kadhafi pour le rôle prépondérant qu'il a joué dans le désamorçage de la crise des otages aux Philippines, dans un esprit de bonne volonté et de respect pour les droits de l'homme.

Nous espérons aussi que les divergences entre les États-Unis d'Amérique et la République du Soudan sur l'usine pharmaceutique de Al-Shifa trouvera rapidement une solution pacifique dans l'intérêt de tous.

Nous pensons que les Comoriens devraient aussi prêter l'oreille, pour qu'à travers les efforts qu'ils font pour résoudre les divisions qui existent dans leur pays, ils puissent parvenir à une solution définitive, dans l'intérêt du continent africain, tout comme dans celui de la communauté internationale dans son ensemble. Nous en serons tous fiers.

Permettez-moi de revenir sur le problème des sanctions, mais cette fois-ci, à propos de Cuba. Les sanctions injustes imposées à ce pays depuis plus de 30 ans devraient être levées, comme le demandent beaucoup de personnes de bonne volonté de par le monde, y compris certains juristes, ici aux États-Unis, qui pensent que ces sanctions sont d'un autre âge et ne favorisent pas des relations de bon voisinage et de coopération internationale. Nous avons le fervent espoir que le bon sens prévaudra bientôt, permettant enfin la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, deux voisins, deux grands pays qui ont beaucoup à offrir à leur peuple et au reste du monde.

C'est dans cet esprit que ma délégation salue la détente survenue dans les relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, illustrée par le Sommet, en juin 2000, entre les Présidents Kim Jong Il et Kim Dae-jung, à Pyongyang. Nous encourageons les deux pays frères à continuer sur la voie de la réconciliation qui,

nous l'espérons, conduira à la réunification ultime des deux Corées.

En attendant, nous sommes là de nouveau pour souligner à l'Assemblée la nécessité urgente de reconsidérer sa position à l'égard de la question de la République de Chine à Taiwan. Aujourd'hui, alors que l'ONU se trouve à un tournant, que l'histoire se fait et que nous parlons de la participation de tous, d'universalité, de mondialisation et de démocratisation – et la liste n'est pas close – c'est un défi à la logique qu'un pays de 23 millions d'habitants, avec tout ce qu'ils ont à offrir au reste de l'humanité, soit empêché de participer aux travaux et activités de l'ONU. La République de Chine dispose d'un drapeau national, de cérémonies et de systèmes nationaux qui sont reconnus dans le monde entier. C'est aussi l'un des pays les plus avancés dans les domaines de la technologie, de l'électronique, de l'agriculture et de la médecine.

C'est un pays relativement petit par la superficie, mais sur le plan des réalisations sociales, économiques, financières, culturelles, technologiques et scientifiques, la République de Chine à Taiwan est une force avec laquelle il faut compter, un pouvoir formidable. Ce pays a toujours adhéré à ce que notre Organisation défend : ses desseins et principes, ses buts et objectifs, ses valeurs et rêves communs. Mais il n'est pas découragé. Nous devons, dans un esprit de démocratie et de justice, lui permettre de lever son drapeau en tant que nation indépendante dans cet édifice des Nations Unies.

Ma délégation est fermement convaincue que cette occasion historique du Sommet du millénaire constitue l'occasion de saisir les chances, réaliser des progrès sur les questions qui nous divisent, avancer et envisager l'avenir avec confiance au lieu de vivre dans le passé, de se mettre la tête dans le sable et d'ignorer les réalités. Si nous examinons de près les documents préparés pour le Sommet du millénaire – celui présenté par le Secrétaire général ou le projet préparé par le Président de l'Assemblée générale –, on note que sur la plupart des questions soulevées dans ces importants documents, la République de Chine a beaucoup à offrir.

Abordons la question des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. On se rappellera que le 18 mars dernier, la République de Chine a organisé sa deuxième élection présidentielle. Près de 12,8 millions de personnes – environ 83 % de tous les électeurs régulièrement inscrits à Taiwan – ont partici-



pé aux élections, vigoureusement disputées par des candidats de tous les partis politiques. L'opposition a gagné les élections, qui ont donné lieu à une transmission sans précédent du pouvoir d'un parti politique à un autre, cela de façon ordonnée et pacifique. Après ce résultat, le pays cherche toujours à faire partie de notre maison.

Dans le domaine du développement et de l'élimination de la pauvreté, nous avons vu comment la République de Chine, par le biais de son Fonds international de coopération et de développement économiques, collabore avec des institutions telles que la Banque asiatique de développement, la Banque centraméricaine d'intégration économique et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pour appuyer des projets de développement dans le monde entier.

S'agissant du secteur vital de l'information et des techniques de communication, ainsi que de la révolution dans ce domaine, tout le monde sait que la République de Chine est à l'avant-garde. Nous parlerons abondamment du retard croissant dans le domaine numérique. Nous devons réduire ce retard et il va sans dire que l'un des principaux soutiens dans cette tâche est la République de Chine.

Comment, alors, est-il possible que ce pays soit exclu de la famille des Nations Unies? En outre, en cette ère de mondialisation et de libéralisation, il est impossible de comprendre comment un partenaire commercial majeur tel que la République de Chine peut être empêché d'assumer son rôle dans le concert des nations? Elle constitue l'une des réussites majeures du développement économique au XXe siècle, elle occupe le dix-neuvième rang mondial par le produit intérieur brut et le quatorzième rang en matière d'activités commerciales. Et elle occupe le troisième rang mondial pour le volume des réserves en devises étrangères.

Ce qui est encore plus louable, c'est que la République de Chine a envoyé, au cours des années, plus de 10 000 experts pour former des techniciens dans les pays du monde entier, notamment dans les pays en développement. En outre, elle fournit une aide en cas de catastrophe qui atteint des milliards de dollars. Ce pays continue de répondre rapidement et favorablement aux appels des Nations Unies pour l'aide d'urgence et le relèvement des pays victimes de catastrophes naturelles et de guerres.

Il sera utile de parler de relations de part et d'autre du Détroit pour montrer que la porte du dialogue n'est pas complètement fermée entre la République de Chine et la République populaire de Chine. En fait, depuis 1987, plus de 12 millions de visites ont été arrangées et 100 millions de lettres et d'appels téléphoniques échangés. L'an dernier, environ deux millions des visites ont été échangées. Nous relevons avec beaucoup de satisfaction que le commerce à travers le Détroit a atteint 27 milliards de dollars. Ces chiffres sont éloquentes. C'est pourquoi nous pensons que nous ne devrions pas seulement relever, mais aussi soutenir les gestes de conciliation de la République de Chine à l'égard de la République populaire de Chine, notamment la demande d'un sommet pour poursuivre les efforts de réconciliation sans conditions préalables concernant leur formule ou leur lieu. Le Président de la République de Chine récemment élu est allé plus loin en exprimant l'espoir que les dirigeants de la République de Chine et de la République populaire de Chine respecteraient le libre choix populaire des deux parties et travailleraient ensemble à régler la question d'une Chine unique dans l'avenir.

Tout en s'efforçant de réaliser cet objectif, nous, États Membres de l'ONU, devrions faciliter le processus en envisageant la façon dont les deux parties du détroit de Taiwan peuvent participer en même temps aux activités de l'ONU. Nous sommes sûrs que, comme cela a été le cas pour l'ancienne Allemagne de l'Est et l'ancienne Allemagne de l'Ouest, la représentation parallèle de nations divisées à l'ONU – outre qu'elle contribue à la paix et à la sécurité régionales – peut conduire à leur unification pacifique.

Outre les situations conflictuelles dans le monde, l'élimination de la pauvreté est une question qui nous tient à coeur. Alors que nous abordons le XXIe siècle, la pauvreté reste le premier défi au développement humain durable que nous devons surmonter. À cet égard, je voudrais dire qu'il y a trois semaines, la Gambie a lancé une étude sur la pauvreté des ménages en 1998 et les rapports sur l'évaluation de la participation, en 1999-2000. L'étude sur la pauvreté a révélé que les ménages travaillant dans l'agriculture et le secteur informel ont l'incidence de pauvreté la plus élevée : 80 % et 85 %, respectivement. Les causes identifiées sont notamment les suivantes : faiblesse des rendements agricoles, manque d'accès au crédit, pluviométrie insuffisante, médiocre fertilité des sols, chômage, alimentation insuffisante, manque de revenus suffisants

pour couvrir les besoins élémentaires, mauvaise santé et bas niveau d'éducation. Nous envisageons de traiter ces causes dans le cadre de Vision 2020, notre projet national pour le développement socioéconomique. Le Président de la République de Gambie a donc intensifié l'utilisation de tracteurs, de charrues mécaniques et de techniques d'agriculture moderne pour accroître la production de riz, d'arachides et autres produits agricoles, en vue de parvenir à l'autosuffisance.

L'action de lutte contre la pauvreté devrait comporter également un volet santé. Comme le note d'ailleurs à juste titre la Banque mondiale, une accélération importante de la croissance restera improbable sans une amélioration considérable au niveau du capital humain, notamment de la santé publique. C'est pourquoi ma délégation trouve particulièrement intéressante l'idée d'une Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, surtout en ce qui concerne ses objectifs stratégiques. Je voudrais à ce propos saluer la Fondation Bill et Melinda Gates pour la généreuse contribution qu'elle apporte à l'envoi des vaccins dans les pays les plus pauvres et pour son appui à la recherche sur la mise au point de nouveaux vaccins.

En ce qui concerne la recherche dans le domaine du paludisme, je suis fier de pouvoir dire que le Conseil de la recherche médicale de Gambie a toujours bénéficié du soutien et de l'encouragement de mon gouvernement. Au cours des ans, le Conseil a accumulé beaucoup d'expérience et de savoir-faire. Je suis sûr que l'Alliance mondiale peut mettre à profit cette expérience et ce savoir-faire dans l'exercice de son propre mandat.

Pour les pays d'Afrique de l'Ouest comme le nôtre, l'éradication du paludisme est au nombre des plus hautes priorités. Nous nous sommes réunis au niveau sous-régional, en particulier la Gambie, le Sénégal, la Guinée-Bissau et la République de Guinée, pour appliquer la stratégie « Faire reculer le paludisme » de l'Organisation mondiale de la santé et mettre au point d'autres remèdes préventifs et curatifs à utiliser au niveau national.

La récente percée scientifique qu'a représenté le déchiffrement du génome humain, et les brillantes perspectives qu'offre la science génétique, vont permettre de mettre au point des vaccins et des médicaments pour guérir les maladies mortelles qui sévissent aux quatre coins du monde. Ce qui est encore plus stupéfiant à propos de cette grande découverte scientifique, c'est

qu'elle réaffirme notre humanité commune. Le langage du livre de la vie est en fait le même pour tous les peuples, quelles que soient leur race, leur religion ou la région où ils vivent.

Dans les efforts consacrés à l'édification d'un monde meilleur pour l'humanité, nous devons également adopter une nouvelle démarche par rapport aux questions de développement économique, comme le fardeau de la dette et l'accès aux marchés, l'aide publique au développement et le financement du développement, pour n'en citer que quelques-unes. La Gambie, qui fait partie des pays les moins avancés, attend avec intérêt la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en mars 2001. Ma délégation appuie totalement le Secrétaire général lorsqu'il engage instamment les pays industrialisés à envisager d'admettre en franchise de droits et hors quota les exportations en provenance des pays les moins avancés.

Je dois ajouter qu'en se penchant sur les problèmes spécifiques des pays les moins avancés, il faudra faire des efforts supplémentaires pour s'attaquer globalement au terrible fardeau de la dette, plutôt que de limiter l'approche à un nombre limité de pays comme le fait l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Nous constatons malheureusement que l'effort fait par la communauté internationale pour résoudre les problèmes de dette extérieure de l'Afrique continue de rester en deçà des résultats souhaités. L'adoption de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, tout en étant complémentaire des efforts mondiaux, est loin d'atteindre l'objectif escompté, à savoir l'annulation totale de l'encours de la dette de tous les pays en développement. Si cela n'est pas fait, le fardeau de la dette continuera d'avoir un impact négatif quant à la possibilité de dégager des ressources permettant de financer le redressement économique et le développement social de l'Afrique.

La tâche de consolidation et de rétablissement de la paix aux niveaux national et international et les autres tâches que recouvre le mandat des Nations Unies sont facilitées par l'existence d'une organisation telle que l'ONU, qui sert de cadre à tous ces efforts. Comme le dit très justement le Secrétaire général dans son rapport, « Nous, les peuples », l'ONU est

« unique en son genre, ... rassemble tous les pays du monde et son action touche pratiquement à

tous les aspects de l'activité humaine. Ces caractéristiques en font un lieu privilégié pour échanger des informations, conduire des négociations, élaborer des normes, exprimer des aspirations, orienter la conduite des États et d'autres partenaires, et mettre en oeuvre des plans d'action communs. » (A/54/2000, par. 8)

Malheureusement, l'Organisation n'a pas toujours été en mesure de s'acquitter efficacement de son rôle de maintien de la paix et de ses autres tâches importantes, cela surtout faute de disposer de ressources financières suffisantes. Par conséquent, si elle veut assumer le rôle important que lui réservaient ses fondateurs, à savoir répondre aux besoins des peuples du monde, il faut que nous les États Membres la dotions des ressources nécessaires, financières et autres. Le monde compte sur l'ONU pour jouer un rôle encore plus important au XXI<sup>e</sup> siècle.

En plus de doter l'Organisation des ressources nécessaires, il faudra aussi procéder à quelques réformes, en particulier au Conseil de sécurité. Nous devons commencer par rendre sa composition plus conforme aux réalités actuelles. Toute réforme du Conseil de sécurité devra en premier lieu redresser la grave anomalie que représente l'exclusion de l'Afrique de l'actuelle catégorie des membres permanents. Il faut y remédier et donner à l'Afrique au moins deux sièges permanents si le Conseil est un jour réformé. Dans une organisation comme la nôtre, le droit de veto représente une atteinte à la démocratie. La prise de conscience par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité du caractère inéquitable de la situation actuelle sera une preuve de leur sens de l'équité et de la justice. Nous saurons alors qu'eux aussi veulent un Conseil fondé sur un respect mutuel et une coopération fraternelle au service de l'humanité tout entière.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois encore que l'ONU est le meilleur legs que les pères fondateurs aient pu faire aux peuples du monde. Elle nous a raisonnablement bien servi pendant les 55 dernières années, que nos pays soient petits ou grands, riches ou pauvres. Elle peut nous servir encore mieux au XXI<sup>e</sup> siècle pourvu que nous ayons la volonté politique de renforcer l'Organisation afin qu'elle puisse poursuivre la tâche difficile, mais non impossible, de faire de ce monde un monde meilleur pour toutes les nations. C'est l'espoir de mon pays. Nous sommes certains que tous ensemble nous pourrions le réaliser.

Nous devons rester optimistes, parce que nous savons que, comme avait l'habitude de le dire Pierre-Henri Simon dans ses cours à la Sorbonne, la vie commence de l'autre côté du désespoir. L'ONU a été créée en plein désespoir comme un havre d'espoir, de paix, de progrès et de justice pour tous. Elle devrait également être, pour nous tous, dans la justice et dans la vérité, un refuge contre la cruauté et la douleur du monde extérieur.

**Le Président par intérim :** Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la Guinée.

**M. Sow (Guinée) :** Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole pour exercer notre droit de réponse.

Ma délégation a écouté avec étonnement les déclarations tendancieuses et sans fondement du Ministre libérien des affaires étrangères, notamment en ce qui concerne l'évolution des relations entre la Guinée et le Libéria, pays frère et voisin. Le Gouvernement guinéen pour sa part voudrait par ma voix rappeler tous les sacrifices qu'il a consentis pour mettre fin au génocide et à la guerre civile au Libéria, conformément à sa politique de paix, de bon voisinage et de soutien au processus de réconciliation dans la sous-région ouest-africaine.

Le Gouvernement guinéen a généreusement accueilli sur son territoire plus de cinq cent mille réfugiés libériens pendant dix ans. Et jusqu'à présent, le Gouvernement continue à les accueillir. Des réfugiés qui, il faut le souligner, sont plutôt intégrés aux familles guinéennes et qui ne se sont jamais plaints de l'accueil qui leur est réservé en Guinée. La communauté internationale a, durant cette longue période, accordé un satisfecit pour l'accueil exemplaire accordé aux réfugiés en Guinée. Signataire des Conventions de Genève et de l'Organisation de l'unité africaine sur les réfugiés, la Guinée confirme ainsi son respect pour ces engagements internationaux et son adhésion au principe des droits de l'homme et des peuples.

Par contre, si le Conseil de sécurité a décrété l'embargo sur les armes à l'encontre du Libéria, c'est à

juste raison. Le caractère belliqueux des autorités de Monrovia et leur implication dans le trafic du diamant et des armes légères sont connus de tous. Si la guerre de Sierra Leone ne trouve toujours pas de solution, c'est parce que les rebelles génocidaires sierra-léoniens sont soutenus par Monrovia et utilisés comme facteurs de déstabilisation dans la sous-région, aussi bien en Sierra Leone qu'en Guinée et même vis-à-vis des autres régions.

Aucune délégation ne saurait mettre les autorités du Libéria à l'abri de leurs responsabilités. La dernière attaque de la ville de Macenta, au cours de laquelle un fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été sauvagement tué il y a de cela trois jours – cette attaque, je le souligne bien, a été commanditée par Monrovia. Les forces armées guinéennes, lors de cette attaque barbare, ont mis la main sur certains des assaillants, dont des éléments rebelles infiltrés dans les rangs des réfugiés, qui sont bel et bien venus du Libéria, dont la frontière se trouve seulement à quelques dizaines de kilomètres de la ville de Macenta. Des preuves irréfutables seront présentées à l'opinion internationale pour établir la responsabilité du Gouvernement libérien dans son rôle de déstabilisation en Afrique de l'Ouest.

Dans ce contexte, ma délégation rejette comme nulles et non avenues les interprétations erronées et prêtant volontairement à confusion émises par le Ministre libérien invoquant la prétendue déclaration du Président de la République de Guinée. Je tiens à souligner ici, haut et fort, que S. E. le Président de la Répu-

blique de Guinée, le général Lansana Conté, est un homme de paix et de conviction et que le Gouvernement guinéen n'a fait que prendre des mesures conservatoires permettant de neutraliser la rébellion en oeuvrant, avec le concours du HCR, à la distinction entre les réfugiés véritables et les rebelles infiltrés.

L'attaque rebelle dans la ville de Macenta, en ciblant les jeunes, les femmes, les enfants, les secteurs de la société civile sans défense et les responsables du HCR en Guinée, a mis en lumière la pertinence des mesures prises par le Gouvernement guinéen et la nécessité pour la communauté internationale d'apprécier à sa juste mesure la gravité des événements en cours en Guinée et de condamner en conséquence la responsabilité du Gouvernement libérien à cet égard.

En tout état de cause, le Gouvernement guinéen a saisi le Conseil de sécurité lequel hier, par son Président, a condamné l'agression rebelle contre la Guinée et appelé au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Guinée. La délégation guinéenne, soucieuse d'œuvrer à la pleine manifestation de la vérité et à l'identification des auteurs et des commanditaires de l'agression contre son pays, en appelle une fois encore à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour l'envoi, le plus tôt possible, d'une mission d'établissement des faits en République de Guinée. Elle reste persuadée qu'à l'issue de cette mission, la responsabilité du Gouvernement libérien dans la mise en cause du processus de paix et de réconciliation en cours dans la sous-région apparaîtra à découvert devant l'opinion africaine et internationale.

*La séance est levée à 18 h 20.*